

# idea

## Déclaration environnementale 2025



**EMAS**

Management  
environnemental  
vérifié  
BE-RW-14

### Résultats 2024

L'assainissement des eaux usées dans le Coeur du Hainaut  
Exploitation des stations d'épuration



# Table des matières

<b>Chapitre 1 - IDEA et l'assainissement des eaux usées</b>	4
1.1 IDEA, Intercommunale du Cœur du Hainaut	5
1.2 Le secteur de l'assainissement – Nouveau schéma de Gouvernance	5
1.3 Le système de management environnemental	7
1.4 Aspects et impacts environnementaux significatifs	8
1.5 Description du fonctionnement d'une station d'épuration	8
1.6 Portée de l'enregistrement EMAS et liste des sites	10
1.7 Les audits internes / externes	11
1.8 Politique Environnementale	12
<b>Chapitre 2 – Objectifs environnementaux</b>	14
2.1 Objectifs environnementaux – KPI (Key Performance Indicator)	15
Objectifs environnementaux définis en 2024	15
Objectif 1 : Maîtrise des plaintes (objectif SPGE)	15
Objectif 2 : Rénovation de la station d'épuration de Seneffe	17
Objectif 3 : Rénovation de la station d'épuration de Wasmuël	17
Objectif 4 : Remise en service des bassins d'orage	18
Objectif 5 : Taux de conformité aux rejets	19
Objectif 6 : Diminution de consommation de papier	20
Objectif 7 : Réduction des émissions de CO <sub>2</sub>	21
Objectif 8 : Projet numérique SCADA par station d'épuration – Changement de cible !	22
Objectif 9 : Favorisation de la biodiversité	23
2.2 Performances Environnementales	23
Les Performances Environnementales	23
Indicateurs de base calculés à partir du tableau précédent	24
2.3 Les initiatives de constat environnemental	24
Enregistrement des initiatives de constat environnemental	24
Détail des enregistrements 2024	25
2.4 Améliorations en cours dans nos ouvrages	27
Station d'épuration de Wasmuël	27
Station d'épuration de Seneffe	31
Station d'épuration de Boussoit	31
Station d'épuration de Frameries	32
Station d'épuration de Dour-Elouges	32
Station d'épuration de Trivières	32
Station d'épuration de Morlanwelz	32
État d'avancement du projet UVB	32



<b>2.5. IDEA en constante évolution !</b> .....	33
Implémentation ISO 9001 .....	33
Les PFAS .....	33
Projet « les 3 prés » .....	35
Objectifs de Développement Durable .....	35
L'échelle de performance CO <sub>2</sub> .....	37
<b>2.6. Dispositions juridiques et législation</b> .....	37
La veille réglementaire .....	37
Les non-conformités au rejet.....	38
Non-conformité au rejet par station d'épuration - Résultats 2022 à 2024 .....	39
<b>Chapitre 3 - Résultats</b> .....	41
<b>3.1. Les enjeux liés à l'efficacité énergétique</b> .....	42
<b>3.2. Le tonnage annuel de boues produites</b> .....	43
<b>3.3. Consommation des réactifs dans les stations d'épuration (T)</b> .....	44
<b>3.4. Pourcentage des boues valorisées en agriculture</b> .....	45
<b>3.5. Le volume d'eau épuré annuellement</b> .....	46
<b>3.6. La consommation d'eau de distribution (eau de ville)</b> .....	47
<b>3.7. La production et la gestion réglementaire des déchets dangereux</b> .....	48
<b>3.8. La production et la gestion réglementaire des déchets non dangereux     issus du processus d'épuration</b> .....	50
<b>3.9. La production et la gestion réglementaire de déchets non dangereux     issus de l'activité administrative et technique</b> .....	50
<b>3.10. Les actions sur la biodiversité</b> .....	53
<b>3.11. Les émissions atmosphériques (CO<sub>2</sub>)</b> .....	55
<b>Chapitre 4 - Communication</b> .....	58
<b>Chapitre 5 - Validation des données</b> .....	60
<b>Nom et adresse des personnes de contact</b> .....	62
<b>Glossaire</b> .....	63



# Chapitre 1

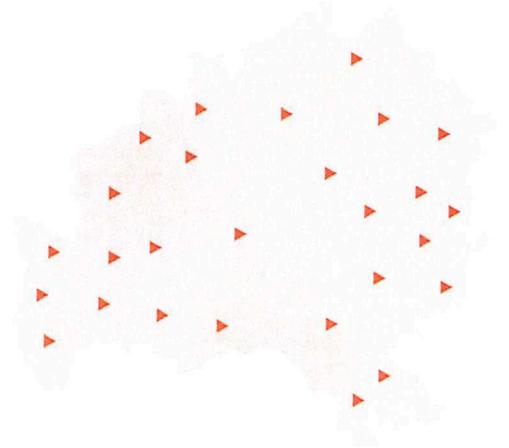
## IDEA et l'assainissement des eaux usées



## 1.1. IDEA, Intercommunale du Cœur du Hainaut

En tant qu'agence de développement territorial du Cœur du Hainaut, IDEA (Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement) regroupe 27 communes pour une population totale de quelque 550.000 habitants. Elle compte plus de 350 collaborateurs (ingénieurs, techniciens, juristes, comptables, etc.) œuvrant au service des communes, des citoyens et des entreprises.

IDEA est une intercommunale multisectorielle, active dans divers domaines d'activités d'intérêt général et notamment dans le secteur de l'assainissement des eaux. IDEA gère actuellement un réseau de 31 stations d'épuration.



## 1.2. Le secteur de l'assainissement Nouveau schéma de Gouvernance

Un **nouveau schéma de gouvernance** a été acté lors du Conseil d'Administration du 26 juin 2024. Celui-ci repose sur une organisation cellulaire, plus pratique, axée sur les métiers, favorisant la collaboration et la prise de décision transversale.

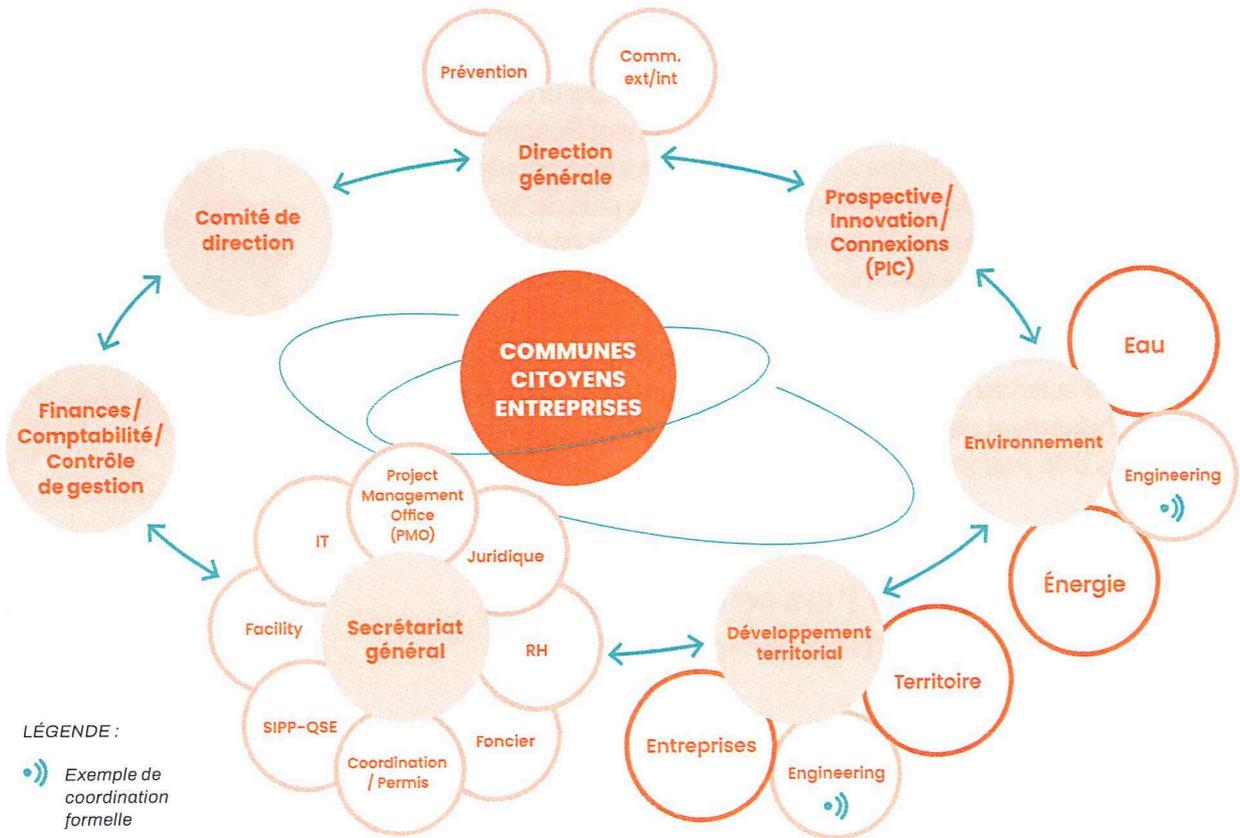
**NEW!** Une nouvelle structure organisationnelle s'articulant autour de 4 pôles principaux :

- **Environnement** regroupant les métiers Eau et Energie ;
- **Développement territorial** regroupant les métiers Entreprises et Territoire ;
- **Finances/Comptabilité/Contrôle de gestion** ;
- **Secrétariat général** regroupant tous les services supports, soit toutes les compétences et expertises très pointues au service des métiers.

**Changements pour le secteur de l'assainissement** : il est à présent repris dans le Pôle Environnement et le service QSE (vu à présent comme un service support) a été transféré au sein du Secrétariat Général afin d'être beaucoup plus transversal au niveau de ses activités. La cellule études et chantiers a été rebaptisée en études et réalisations et est maintenant reprise dans les activités engineering.

Ce modèle vise à répondre à plusieurs défis, notamment la nécessité d'une plus grande **agilité** face aux crises récentes (sanitaire, économique, sociale) et le besoin d'un **meilleur alignement** des priorités.

## Nouveau schéma de gouvernance participative et collaborative



### 1.3. Le système de management environnemental

Depuis 2003, un Système de Management Environnemental (SME) a été implanté. Il est destiné à garantir que l'exploitation des stations d'épuration est respectueuse de l'environnement. Cet engagement est officialisé par un document approuvé par la Direction Générale d'IDEA : La Politique Environnementale (voir 1.8). Celle-ci est largement diffusée et accessible sur le site internet d'IDEA ([www.idea.be](http://www.idea.be) - Rubrique « Documents téléchargeables »).



## 1.4. Aspects et impacts environnementaux significatifs

L'évaluation et l'identification des risques environnementaux sont évidemment primordiales. Nous déterminons, selon les termes techniques appliqués en EMAS et en ISO 14 001, ces aspects et impacts environnementaux significatifs par le biais d'une analyse environnementale pour chaque station. Cette dernière permet d'appréhender le processus, l'activité d'assainissement, par passage en revue des différents éléments fonctionnels (appelés « activités ») des installations, depuis l'arrivée des eaux usées en entrée de station jusqu'à l'exutoire par lequel l'eau épurée rejoint la rivière.

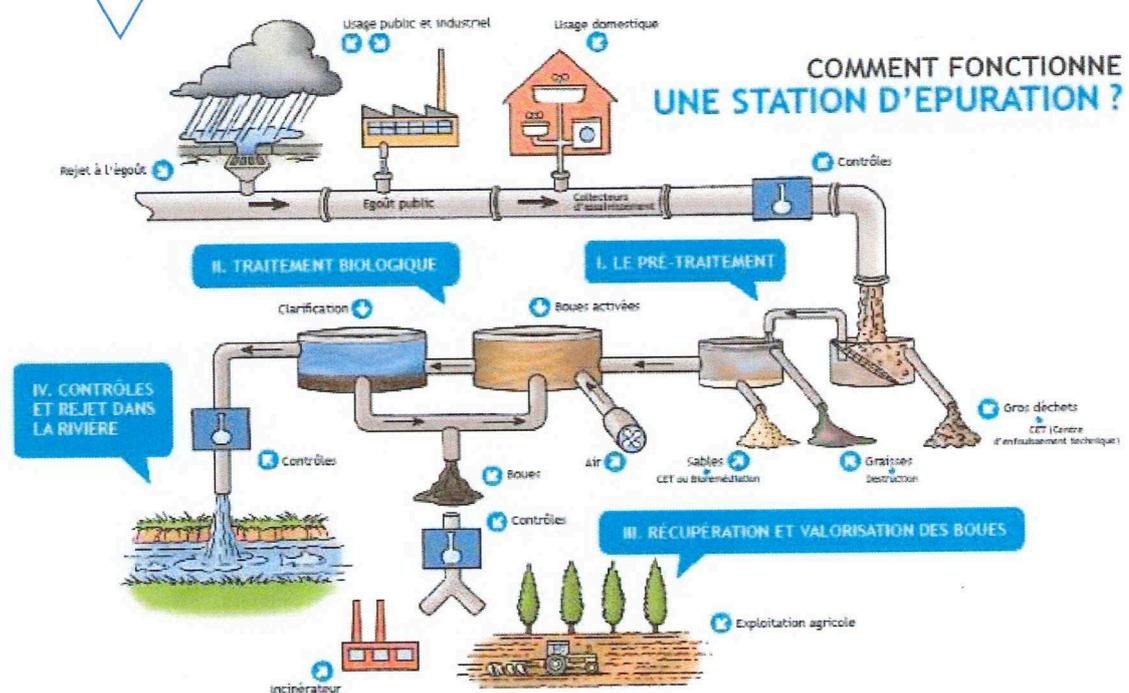
Pour déterminer si un aspect et un impact sont significatifs, nous faisons un classement par score. Une fois le score de 200 atteint, l'aspect et l'impact sont considérés comme significatifs, donc pouvant avoir des effets délétères importants sur l'environnement.

Le score est calculé selon cette formule :  $\text{Gravité} \times \text{Occurrence} \times \text{Maîtrise}$ . Chacune de ces variables est évaluée au regard d'une grille critériée reprise dans nos procédures. Des impacts environnementaux significatifs ont été identifiés pour les stations d'épuration gérées par IDEA.

Pour les stations de plus de 150.000 EH, les impacts environnementaux sont entre autres les odeurs, l'impact visuel, le bruit, ... avec comme impact significatif pour la station d'épuration de Wasmuël (250.000 EH) les nuisances olfactives.

Pour les autres sites d'exploitation, les principaux impacts sont liés au bruit bien que notre expérience et notre suivi nous permettent de maîtriser quasiment l'ensemble des impacts potentiels.

## 1.5. Description du fonctionnement d'une station d'épuration



Les eaux usées domestiques, les eaux de pluie ainsi que certaines eaux résiduaires industrielles sont récupérées par un réseau d'égouttage qui les amène via des collecteurs d'assainissement dans l'une des 31 stations d'épuration exploitées par IDEA.

Préalablement, les eaux usées traversent un «déversoir d'orage» qui permet, par temps de pluie, de sélectionner le débit qui pourra être dirigé vers la station d'épuration ; l'excédent constitue la «surverse temps de pluie» qui est dirigé, sous forme diluée, vers le cours d'eau récepteur.

## I. PRÉ-TRAITEMENT

Les eaux usées subissent tout d'abord un pré-traitement mécanique et physique.

### 1. Le dégrillage

Les eaux usées passent à travers des grilles (dégrilleurs) retenant les matières solides grossières (branches, feuilles, plastiques divers, canettes, etc.).

### 2. Le dessablage et le déshuilage

Dans un premier bassin, les eaux sont débarrassées de leur contenu en graisses et huiles (récupérées en surface) et de leurs sables, schistes et argiles qui sédimentent dans le fond de l'ouvrage.

## II. TRAITEMENT BIOLOGIQUE

Ce traitement se base sur le mécanisme naturel d'autoépuration de la rivière.

### 1. Le réacteur biologique

Les eaux usées sont mises en contact, dans un bassin aéré, avec des microorganismes (« boues activées ») afin de « digérer » les pollutions biodégradables.

### 2. Le clarificateur

Le mélange est dirigé vers un second bassin où s'effectue, par décantation, la séparation entre les boues biologiques et les eaux épurées. Les eaux épurées sont ensuite rejetées dans le cours d'eau récepteur. Les boues biologiques récupérées au fond du clarificateur sont principalement réinjectées dans le bassin biologique pour assurer la continuité du traitement.

Les boues excédentaires produites sont récupérées et valorisées.

## III. VALORISATION DES BOUES

Les boues en excès sont déshydratées et suivent alors l'une des deux filières existantes : la valorisation des boues en agriculture ou la valorisation thermique.

## IV. CONTRÔLES

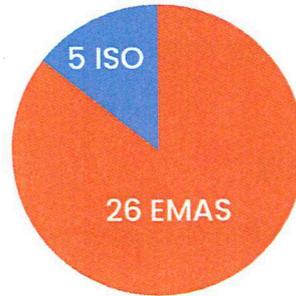
Aux différents stades du procédé d'épuration, les eaux et les boues font l'objet de multiples contrôles et analyses par les services d'IDEA en vue de s'assurer de leur conformité vis-à-vis des normes environnementales européennes.



## 1.6. Portée de l'enregistrement EMAS et liste des sites

Le champ d'application du Système de Management Environnemental (SME) couvre 31 stations d'épuration exploitées. Parmi celles-ci, 26 sont enregistrées EMAS. Les stations de Spiennes, Morlanwelz, Trivières, Wihéries et Frameries sont uniquement certifiées ISO 14001, en raison de rejets non conformes à la réglementation. La nouvelle station d'épuration de Casteau intègre désormais le périmètre EMAS.

Scope EMAS 2024



**ISO14001:**  
 Wihéries  
 Spiennes  
 Trivières  
 Morlanwelz  
 Frameries

### Permis des stations d'épuration enregistrées EMAS et/ou ISO 14001

Permis des stations d'épuration	Délivré le :	Validité :
Anderlues	19-07-24	21-05-44
Baudour Canal	26-04-22	10-01-42
Boussoit	13-05-20	03-02-40
Braine-le-Comte	26-10-23	29-06-43
Casteau	22-07-15	23-03-35
Chapelle-lez-Herlaimont	26-05-09	27-01-29
Dour-Elouges	14-04-23	15-12-42
Ecaussinnes	25-06-07	15-03-27
Erbisoeul	27-01-09	30-09-28
Feluy	02-12-13	07-08-33
Frameries	28-03-96	28-03-26
Godarville	29-05-13	29-01-33
Havré	14-02-13	07-08-32
Hennuyères	15-04-14	16-12-33
Hensies	10-05-01	10-05-31
Herchies	10-01-02	10-01-32
Jurbise	20-12-01	20-12-31
Le Roeulx Sud	09-08-12	12-04-32
Mignault	13-02-03	13-02-33
Morlanwelz	06-07-95	06-07-25 <sup>2</sup>
Obourg	05-02-08	11-09-27
Quiévrain	07-07-06	07-07-26
Saint-Vaast	29-01-98	29-01-28
Seneffe	13-05-23	12-05-43
Sirault	03-12-12	27-07-32
Soignies Biamont	06-02-03	06-02-33
Thulin	12-10-95	12-10-25 <sup>1</sup>
Trivières	23-07-21	23-07-41
Wasmuël	13-03-08	13-03-28
Wihéries	16-04-19	24-12-38

<sup>2</sup> La demande de permis est en cours

## 1.7. Les audits internes / externes

Des **audits internes** périodiques sont organisés afin de vérifier la bonne application du SME mis en place. Leurs conclusions sont analysées et, le cas échéant, un suivi des actions à mener est mis en place à travers divers outils.

Diverses améliorations ont été apportées aux questionnaires des audits internes pour respecter les exigences de la Norme ISO14001: 2015 :

- ▶ le remaniement du questionnaire d’audit de façon à récolter le maximum d’informations pertinentes. Le but est que les techniciens EMAS réalisant l’audit interne aient une vision synthétique des problèmes détectés de façon à les généraliser à d’autres sites ;
- ▶ un questionnement adéquat en cours d’audit interne avec notamment la détermination : des enjeux externes et internes, des risques et opportunités et des parties intéressées pertinentes.

Un audit externe par une société accréditée a lieu chaque année dans nos stations d’épuration afin de vérifier la conformité à la Norme ISO14001: 2015.

Pour choisir les stations d’épuration visitées par l’auditeur externe, une méthode d’échantillonnage est appliquée selon les critères suivants :

- les stations d’épuration sont réparties en trois groupes, le critère de classification étant la capacité en EH ;
- un échantillon des stations est audité durant un cycle de trois ans. Celles-ci sont déterminée par le principe d’échantillonnage.

Ces prescriptions sont utilisées par l’auditeur externe pour élaborer le planning de l’audit externe.

Groupe		Période / Fréquence
1	Stations $\geq$ 50.000 EH	1 cycle / 1 visite par période de 3 ans
2	10.000 EH $\leq$ Stations $<$ 50.000 EH	2 cycles / 1 visite par période de 6 ans
3	Stations $<$ 10.000 EH	3 cycles / 1 visite par période de 9 ans

Chaque groupe reprend les stations d’épuration dont la capacité correspond à un seuil d’Équivalents Habitants (EH) défini. Par exemple, le groupe 1 reprend toutes les stations dont la capacité est supérieure ou égale à 50.000 EH, tandis que le groupe 3 reprend les sites dont la capacité est strictement inférieure ou égale à 10.000 EH.

La méthode d’échantillonnage proposée privilégie les visites des stations à forte capacité épuratoire, ce qui permet de maximiser le nombre d’EH audités. Chaque station sera auditée selon une fréquence déterminée. Une station appartenant au troisième groupe sera auditée une fois tous les trois cycles EMAS.



## 1.8. Politique Environnementale

### idea NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'agence de développement territorial IDEA et plus particulièrement son Pôle Environnement, actif dans le secteur de l'assainissement, assure le traitement des rejets d'eaux usées urbaines et industrielles sur le territoire du Coeur du Hainaut, soit une zone de plus de 540.000 habitants.

Cette activité, par sa nature, rencontre les préoccupations environnementales actuelles et s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Soucieuse de réduire son impact sur l'environnement, IDEA s'engage à poursuivre les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations Unies. Pour ce faire, 3 objectifs ont été retenus pour les métiers de l'Eau :



IDEA s'engage également à maintenir et améliorer le Système de Management Environnemental mis en place en 2003 au sein de son activité d'assainissement de l'eau. Celui-ci répond aux exigences de la norme ISO 14 001 et au règlement européen EMAS, et recouvre les activités liées à l'exploitation et la conception des ouvrages d'épuration.

Il est notamment basé sur les principes de :

- L'amélioration continue ;
- La conformité à la réglementation ;
- La transparence et l'accès de l'information ;
- L'intégration des parties intéressées dans nos processus ;
- La prévention des pollutions.

Cette démarche volontaire implique la participation active de l'ensemble du personnel du secteur de l'épuration de l'eau chez IDEA qui s'engage collectivement à :

- ▶ Se conformer à la législation et à la réglementation applicable en matière d'environnement et anticiper leurs évolutions ;
- ▶ Poursuivre sa réflexion quant aux opportunités d'intégration de projets de développement durable dans ses activités d'assainissement ;
- ▶ S'inscrire dans une démarche d'économie circulaire en valorisant le mieux possible les sous-produits et déchets liés à l'activité d'assainissement ;
- ▶ Poursuivre l'analyse du fonctionnement de ses stations d'épuration dans le but d'améliorer leurs performances environnementales ;
- ▶ Améliorer constamment la qualité des masses d'eau en traitant toujours plus efficacement les polluants en présence et en mettant en place les moyens de traiter toujours plus de polluants émergents ;
- ▶ Veiller à maintenir le niveau de performance atteint en matière de lutte contre les nuisances sonores et olfactives ainsi que dans le tri sélectif des déchets ;
- ▶ Effectuer une veille technologique afin de créer ou de réhabiliter des ouvrages toujours plus efficaces en matière de consommation de ressources et d'énergie ;
- ▶ Former et sensibiliser son personnel, ses fournisseurs et prestataires de services au respect de l'environnement ;

## idea NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

- ▶ Concevoir et réaliser ses nouvelles installations avec le souci du respect des critères environnementaux et d'intégration paysagère des ouvrages ;
- ▶ Communiquer de façon optimale avec la population afin de répondre à ses plaintes et demandes d'information.

Afin d'assurer les engagements et principes susmentionnés, IDEA s'inscrit dans le respect des 4 valeurs fondamentales portées par l'ensemble des collaborateurs, soit la transparence, le respect, l'innovation et le professionnalisme.

Forte d'une vision claire et des valeurs fondamentales qui la caractérisent et de l'implication de ses équipes, IDEA s'inscrit dans l'avenir et entend jouer un rôle clé en faveur notamment des transitions environnementale et énergétique, avec comme objectif clé : faire battre et rayonner le Cœur du Hainaut !



La Directrice Générale,

Caroline DECAMPS

Mons, le ..... 4 mars ..... 2025

# Chapitre 2

## Objectifs environnementaux



## 2.1. Objectifs environnementaux – KPI (Key Performance Indicator)

Des objectifs environnementaux ont été définis depuis quelques années. Ils sont périodiquement reformulés par les différentes instances et sont soumis à modification.

Des nouveaux KPI ont été repris dans le nouveau contrat de service unique qui nous lie depuis 2024 avec la SPGE.

### Objectifs environnementaux définis en 2024

# Objectif	Objectif	Cible
1	<b>New !</b> Maîtrise des plaintes (pas seulement olfactives)	< 0,1 plainte par 1.000 EH, soit 54 plaintes maximum par an
2	Rénovation station d'épuration de Seneffe	Indicateur de temps par étape du projet
3	Rénovation station d'épuration de Wasmuël	Indicateur de temps par étape du projet
4	Remise en service des bassins d'orage	100% des BO opérationnels
5	Taux de conformité aux rejets	95% taux de conformité N et P (Azote, Phosphore) et 98 %DCO
6	Diminution consommation de papier	Diminuer la quantité de feuilles de papier / an
7	Economie de taux de CO <sub>2</sub>	Réduire les émissions de GES de 1 % / an
8	Projet Numérique SCADA par station d'épuration	<b>New !</b> 30 stations d'épuration implémentées en 2028 (au lieu de 6 par an)
9	Favorisation de la biodiversité	1 initiative/an

### Objectif 1 : Maîtrise des plaintes (objectif SPGE)

**CIBLE** : < 0,1 plainte par 1.000 EH nominaux, soit 54 plaintes maximum par an  
Total des stations d'épuration : EH 543.450.

Cet objectif a été revu. Auparavant, seules les plaintes olfactives étaient comptabilisées. Nous avons à présent décidé de nous calquer sur l'objectif de la SPGE.

Les plaintes reprises dans le calcul sont les plaintes adressées par des personnes extérieures à l'organisme, par écrit et/ou par téléphone concernant l'exploitation du réseau de collecte, les stations d'épuration et les stations de pompage.

Les types de nuisances peuvent être : les obstructions du réseau de collecte engendrant un débordement, bruits, odeurs (y compris stockages de boues), pollution chronique du milieu récepteur (algue brunes, envasement d'un étang, fuites de boues/déchets dans le milieu, etc), perte de chargement de boue sur voirie, indisponibilité des installations de vidange de fosse septique – réception PCRA.

## Ne sont pas repris :

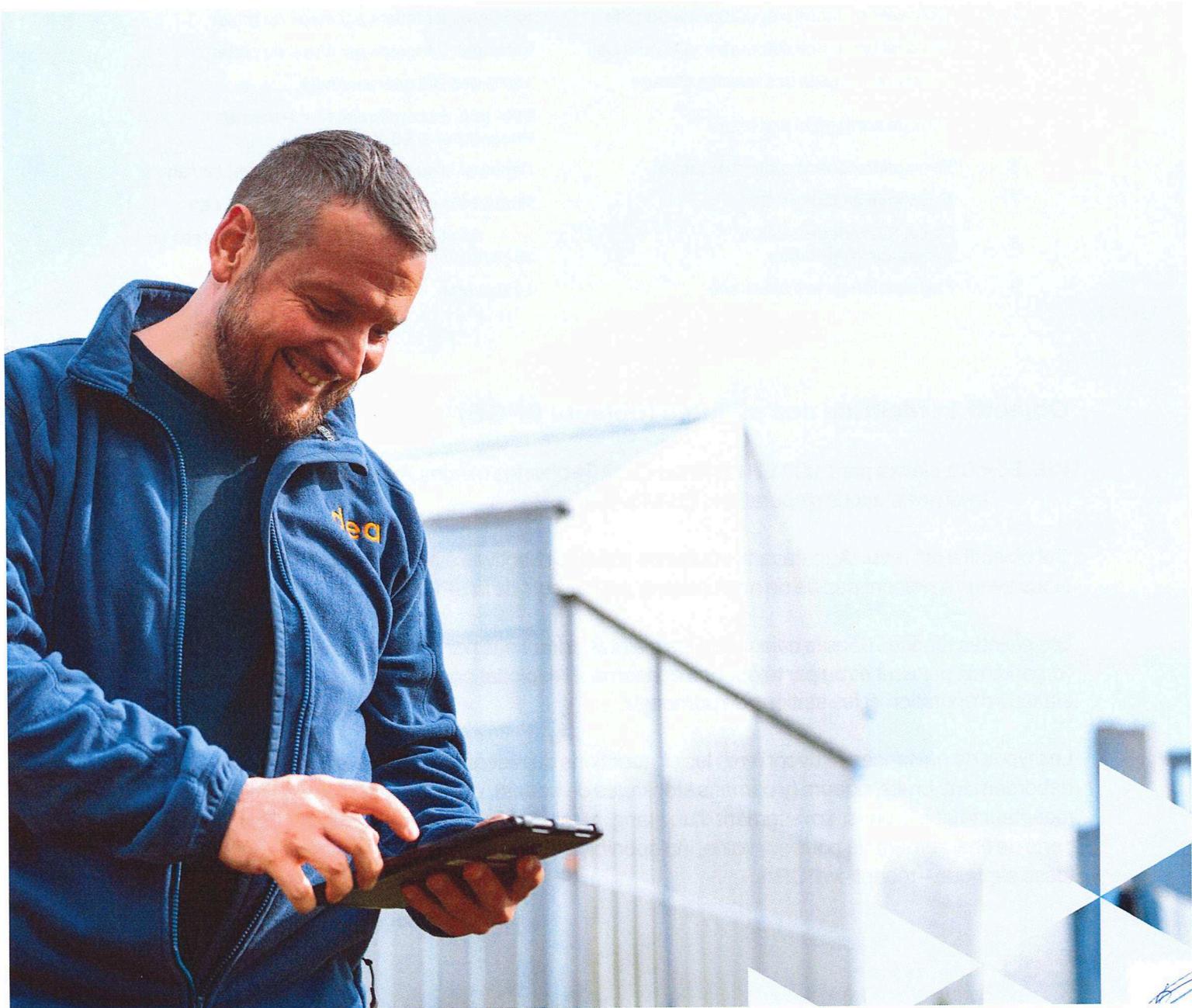
- les sinistres travaux et égouts ;
- les domaines non-maîtrisés (pollution ponctuelle subie, grève, météo, soulèvements ou vol de taque, charroi de camions de dépotage et transport, sécurité) ;
- les plaintes infondées (invasion de mouches, épandage dans les champs par les agriculteurs, etc.) ;
- les impacts visuels comme les entretiens des abords non effectués.

## CHIFFRE 2024

4 plaintes ont été enregistrées en 2024 (détails voir 2.3 « détail des enregistrements »)

$4/543,45 = 0,00736038$

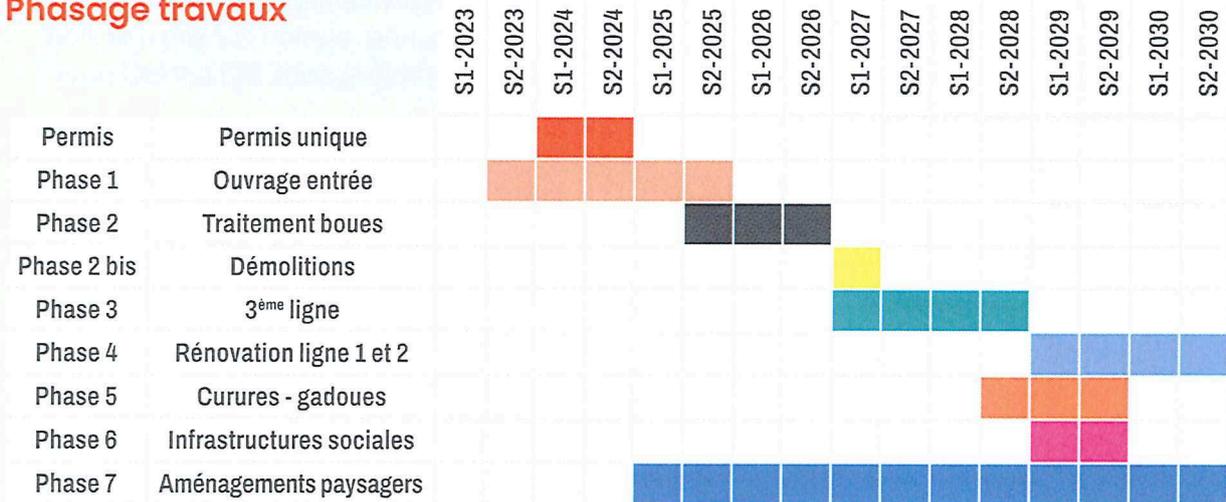
Nous pouvons conclure que la maîtrise est largement rencontrée.



## Objectif 2 : Rénovation de la station d'épuration de Seneffe

CIBLE : Indicateur de temps par étape du projet

### Phasage travaux



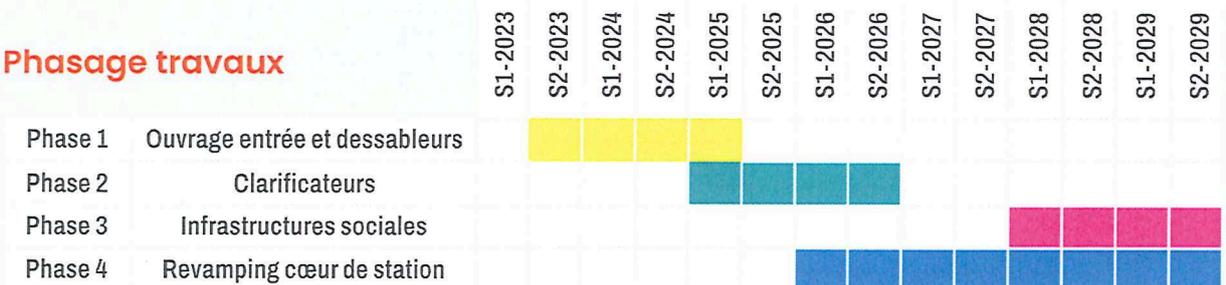
Phase 1 – Fin 2024 : 60% de planning (ouvrage d'entrée) réalisé

Ce planning est amené à évoluer en fonction des impondérables, notamment les inconnues liées aux permis, autorisations, recours marché publics, durée d'approbation des différentes phases études. A ce stade, le planning est respecté et l'objectif est atteint.

## Objectif 3 : Rénovation de la station d'épuration de Wasmuël

CIBLE : Indicateur de temps par étape du projet

### Phasage travaux



Phase 1 – Ouvrage d'entrée : le chantier des dégrilleurs et dessableurs a commencé 2<sup>ème</sup> semestre 2023. La mise en service des dégrilleurs a eu lieu en juillet 2024. Fin 2024 : 75% des travaux réalisés.

Ce planning est amené à évoluer en fonction des impondérables, notamment les inconnues liées aux permis, autorisations, recours marché publics, durée d'approbation des différentes phases études. A ce stade, le planning est respecté et l'objectif est atteint.



## Objectif 4 : Remise en service des bassins d'orage

**CIBLE** : 100% des BO opérationnels

KPI 2024 : 57 % des BO sont opérationnels

Travail de fiabilisation des BO. **Par exemple BO de Dour** : le service mécanique travaille sur un système de débouchage des pompes qui alimentent le BO, une réunion sur site a eu lieu entre les différents services en date du 22 janvier 2024. Nous progressons BO par BO pour fiabiliser leur fonctionnement en fonction de nos activités.

Station d'épuration	Fonctionnel	Calcul taux BO fonctionnels
Baudour	NON	0
Boussoit	OUI	1
Braine-le-Comte	OUI	1
Casteau	OUI	1
Dour	OUI	1
Erbisoeul	OUI	1
Frameries	NON	0
Havré	OUI	1
Herchies	OUI	1
Jurbise	OUI	1
Obourg	NON	0
Quiévrain	OUI	1
Sirault	NON	0
Soignies	OUI	1
Spiennes	NON	0
Thulin	NON	0
Wasmuël	NON	0
Whiéries	OUI	1
Anderlues	NON	0
Chapelle-lez-Herlaimont	OUI	1
Ecaussinnes	OUI	1
Feluy	NON	0
Godarville	OUI	1
Hennuyères	OUI	1
Le Roeulx	OUI	1
Mignault	OUI	1
Morlanwelz	NON	0
Saint-Vaast	NON	0
Seneffe	NON	0
Trivières	NON	0
<b>TOTAL (%)</b>		<b>56,67</b>

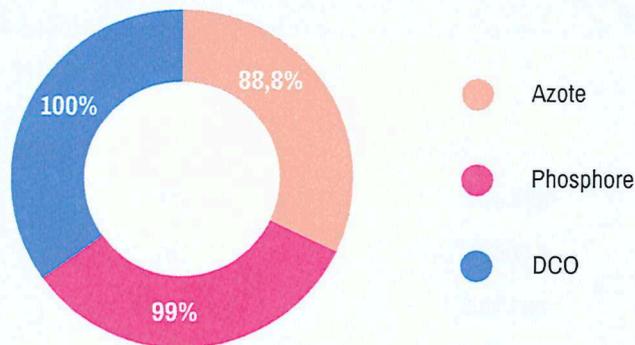
## Objectif 5 : Taux de conformité aux rejets

**CIBLE** : 95% de conformité Azote, 95% de conformité Phosphore et 98% en DCO.

Pour la qualité des eaux rejetées, 3 objectifs ont été définis, dont voici les principes :

Taux de conformité de la charge azotée	Taux de conformité traitement tertiaire N = (Nbre EH nominaux conformes aux impositions légales en année N)/ (Nbre EH existants au 31/12/N)
Taux de conformité de la charge phosphorée	Taux de conformité traitement tertiaire P = (Nbre EH nominaux conformes aux impositions légales en année N)/ (Nbre EH existants au 31/12/N)
Taux de conformité de la charge carbonée	Taux de conformité traitement secondaire = (Nbre EH nominaux conformes aux impositions légales en année N)/ (Nbre EH existants au 31/12/N)

### Taux de conformité au rejet 2024



#### Taux de conformité en azote : 88.8% - Objectif non atteint

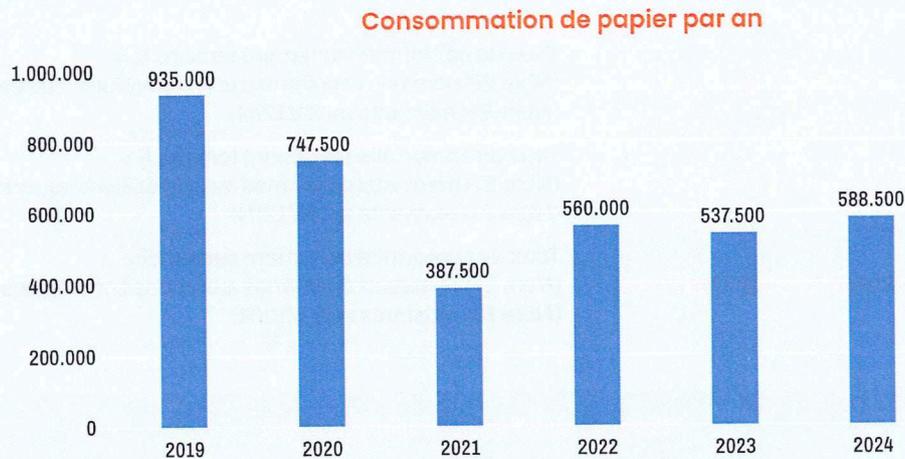
- NC récurrentes : Morlanwelz, Trivières, Spiennes et Wihéries.
- Morlanwelz : les BIOFOR ne sont pas encore fonctionnels, ce qui génère une non-conformité en azote, le Pôle Environnement est en charge de la remise à niveau de l'ouvrage.
- Trivières : le chantier de dédoublement a commencé au printemps 2023 et est toujours en cours : le projet consiste à dédoublement la capacité de la station, à remettre à niveau l'atelier de déshydratation et à modifier le circuit des boues afin de pouvoir mettre en place l'alternance de phase et donc atteindre la conformité en azote.
- Wihéries et Spiennes : NC par rapport à la législation européenne.
- Frameries : NC à cause de soucis multiples sur recirculation, agitateurs et tubes poreux à remplacer.

#### Taux de conformité en phosphore : 99% - Objectif atteint

- Wihéries et Spiennes sont NC par rapport à la législation européenne.

#### Taux de conformité carbone (dco) : 100% - Objectif atteint

## Objectif 6 : Diminution de consommation de papier



### Feuille papier

2019	935.000
2020	747.500
2021	387.500
2022	560.000
2023	537.500
2024	588.500

### Consommation de papier

2019	
2020	-20.04%
2021	-48.14%
2022	+44.57%
2023	-4.02%
2024	+9.49%

La consommation de papier semble se stabiliser après les gros efforts consentis en termes de dématérialisation/numérisation. Nous avons été en constante diminution depuis 2019. Cependant, suite au covid (travail de la maison pour beaucoup d'agents), 2021 a été anormalement bas et n'est pas à prendre en considération dans notre réflexion. Cet objectif sera supprimé mais l'indicateur continuera de faire l'objet d'un suivi.

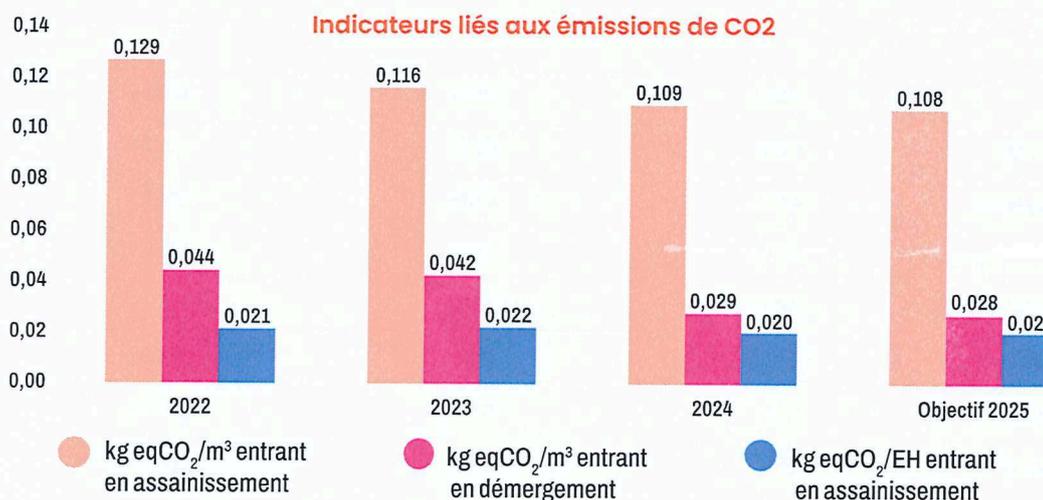


## Objectif 7 : Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

**CIBLE** : Réduire les émissions de GES de 1 % / an. Voici les indicateurs et cibles de la SPGE arrêtées dans le nouveau CSU (Contrat de Service Unique) concernant les émissions de CO<sub>2</sub>.

Indicateur(s)	Type d'indicateur	Cible	Description indicateur	Mode de Calcul
téqCO <sub>2</sub> /m <sup>3</sup> entrant en assainissement	SUIVI	NA	Émissions de CO <sub>2</sub> par m <sup>3</sup> d'eau entrant dans les stations d'épuration	Somme des énergies consommées (électricité HT/BT, gaz, combustibles de roulage et chauffage), convertie en téqCO <sub>2</sub> , divisée par le volume d'eau entrant (hors surverse)
téqCO <sub>2</sub> /m <sup>3</sup> entrant en démergement	SUIVI	NA	Émissions de CO <sub>2</sub> par m <sup>3</sup> pompé en démergement	Somme des énergies consommées (électricité HT/BT, gaz, combustibles de roulage et chauffage), convertie en téqCO <sub>2</sub> , divisée par le volume d'eau pompé (hors surverse, mesuré ou calculé)
téqCO <sub>2</sub> /EH entrant en assainissement	PERFORMANCE	Objectif de réduction quinquennale de 5% (stand-by 3 ans pour réévaluation)	Émissions de CO <sub>2</sub> par Équivalent Habitant (EH) entrant dans les stations d'épuration	Somme des énergies consommées (électricité HT/BT, gaz, combustibles de roulage et chauffage), convertie en téqCO <sub>2</sub> , divisée par le nombre d'EH entrant (DCO)

Voici les indicateurs pour les trois dernières années (l'indicateur concernant le démergement est ici à titre indicatif car les ouvrages de démergements IDEA ne rentrent pas dans le Scope EMAS) :



Par rapport à l'an dernier, les coefficients d'émissions de CO<sub>2</sub> utilisés sont ceux de l'ADEME (voir rubrique 3.11), ce qui modifie les indicateurs. La méthode a été adaptée au trois dernières années.

Ces indicateurs varient selon plusieurs facteurs, notamment les conditions climatiques. La baisse observée est en partie due aux mesures d'économie d'énergie mises en place en 2024, ainsi qu'aux travaux en cours dans les grandes stations, qui perturbent leur fonctionnement.

L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 1 % est largement dépassé en 2024 (-6 % en assainissement), mais ce résultat doit être nuancé en raison de l'impact des travaux sur certaines stations d'épuration.

## Objectif 8 : Projet numérique SCADA par station d'épuration – Changement de cible !

**NOUVELLE CIBLE** : 31 stations d'épuration implémentées en 2028 (au lieu de 6 par an).

**SCADA** : Outil permettant le pilotage des installations automatisées à distance. La prise de décision reste dévolue à l'utilisateur.

**Avantages** : Amélioration du suivi des installations, réduire les appels de garde et réduire les déplacements dans les interventions.

En 2023, la SPGE a lancé une demande d'audit via Digit'Eaux pour les 7 OAA.

Cela a permis de concrétiser la commande à partir de mi-mars 2024.

Des formations sur l'utilisation de l'outil et son déploiement ont ensuite été organisées avec l'ensemble des automaticiens à la mi-juillet 2024.

À l'issue de ces sessions, l'outil a été déployé sur notre architecture.

Sa configuration étant désormais terminée, la phase de programmation et de déploiement est actuellement en cours.

Partant d'une base de développement vierge, les premières stations, servant de modèles, exigent un travail plus important que les suivantes.

Les objectifs annuels ont été revus pour maintenir une cible de 31 stations d'épuration en 2028.

Progression globale par station d'épuration	2023	2024	Cible 2025
Feluy	45%	90%	100%
Godarville	45%	90%	100%
Hennuyères	45%	45%	100%
Soignies Biamont	30%	30%	100%
Braine-le-Comte	10%	10%	100%
Jurbise	0%	0%	100%
Casteau	0%	0%	100%
Quiévrain	0%	0%	100%



## Objectif 9 : Favorisation de la biodiversité

**CIBLE** : 1 initiative par an.

**2024** : 2 initiatives.

1/ Achats de 2 bacs à compost

- un bac a été installé à la station d'épuration de Wasmuël ;
- l'autre bac sera installé à la station d'épuration de Seneffe quand les travaux seront terminés.

2/ En 2024, prises de jeunes perches de saules têtards dans notre station de lagunage d'Hensies par les 3 Parcs naturels du Hainaut dans le cadre d'un projet de replantation massive de saules têtards dans la région du Hainaut ; l'objectif étant de replanter 5.000 nouveaux saules et de restaurer 500 vieux saules têtards.

► La cible est atteinte.

## 2.2. Performances Environnementales

Les enregistrements effectués en continu permettent de calculer des indicateurs environnementaux.

### Les performances environnementales

Enregistrements environnementaux	Valeurs 2022	Valeurs 2023	Valeurs 2024
Volume d'eau épuré annuellement(m³)	38.137.449	41.088.875	43.934.467
Tonnage annuel de boues produites déshydratées export (TMS)	5.032	3.653	2.866
% boues valorisées en agriculture (matières sèches)	77,8%	74,8%	72,5%
Tonnage annuel de flottants produits dans les dessableurs/ déshuileurs (T) (graisses)	161	219	133
Tonnage annuel de refus de dégrillage produits (T)	126	102	118
Tonnage annuel de sables produits (T)	114	79	385
Tonnage annuel de déchets dangereux produits(kg)	7.150	3.211	5.160
Tonnage de déchets non dangereux produits (kg)	91.220	98.250	187.630
Nombre de NC réglementaires (sorties du scope EMAS)	4	5	5
Nombre de NC au rejet (circonstances exceptionnelles)	1	2	0
Nombre de NC au rejet récurrentes (rejet EMAS)	4	4	4
Consommation annuelle en eau de distribution (m³)	28.943	29.638	23.333
Nombre de STEPs hors scope EMAS	4	5	5
MWh verts : panneaux solaires	30	17.37	98.25
Nombre d'actions sur la biodiversité	0	1	1

L'Annexe IV du Règlement EMAS impose de communiquer les performances environnementales par le biais d'indicateurs de base.



## Indicateurs de base calculés à partir du tableau précédent

Grandeur considérée sur une base annuelle	Unité	Valeurs 2022	Valeurs 2023	Valeurs 2024
Tonnage de boues produites (TMS) / Volume d'eau épuré (m <sup>3</sup> )	g/m <sup>3</sup>	131	88	65
Tonnage de déchets dangereux (kg) / Volume d'eau épuré (m <sup>3</sup> )	mg/m <sup>3</sup>	187	78	117
Consommation annuelle d'électricité sur le volume d'eau épurée pour toutes les stations d'épuration en moyenne (kWh/m <sup>3</sup> )	kWh/m <sup>3</sup>	0,43	0,41	0,46
Consommation en eau de distribution (m <sup>3</sup> ) / Volume d'eau épuré (m <sup>3</sup> )	ml/m <sup>3</sup>	309,11	721	531
Refus de dégrillage (T) / Volume d'eau épuré (m <sup>3</sup> )	g/m <sup>3</sup>	3,3	2,4	2,6
Sables (T) / Volume d'eau épuré (m <sup>3</sup> )	g/m <sup>3</sup>	2,99	1,92	8,76
Flottants (T) / Volume d'eau épuré (m <sup>3</sup> )	g/m <sup>3</sup>	4,22	5,32	3,02
Consommation en eau de distribution (m <sup>3</sup> ) / Tonnage de boues produites (TMS) <sup>3</sup>	m <sup>3</sup> /T	3,51	8,11	8,14

## 2.3. Les initiatives de constat environnemental

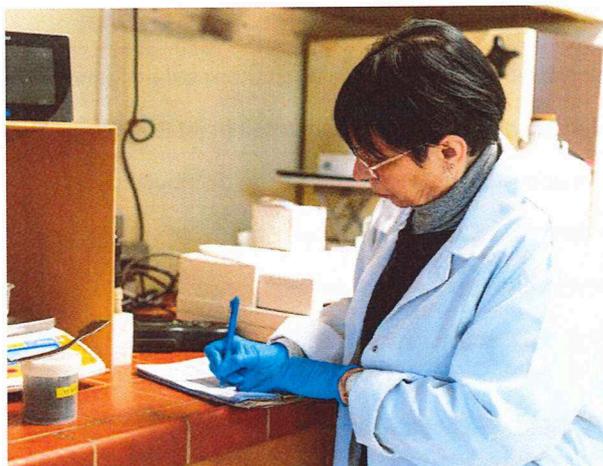
### Enregistrement des initiatives de constat environnemental

Toutes les constatations faites au cours des analyses environnementales, des audits internes, ou de tout autre évènement ayant un quelconque lien avec l'environnement sont enregistrées sous formes d'initiatives environnementales dans GOOD IDEA depuis janvier 2022.

Ce document au même titre que la veille réglementaire et les procédures environnementales sont les trois principaux outils du SME.

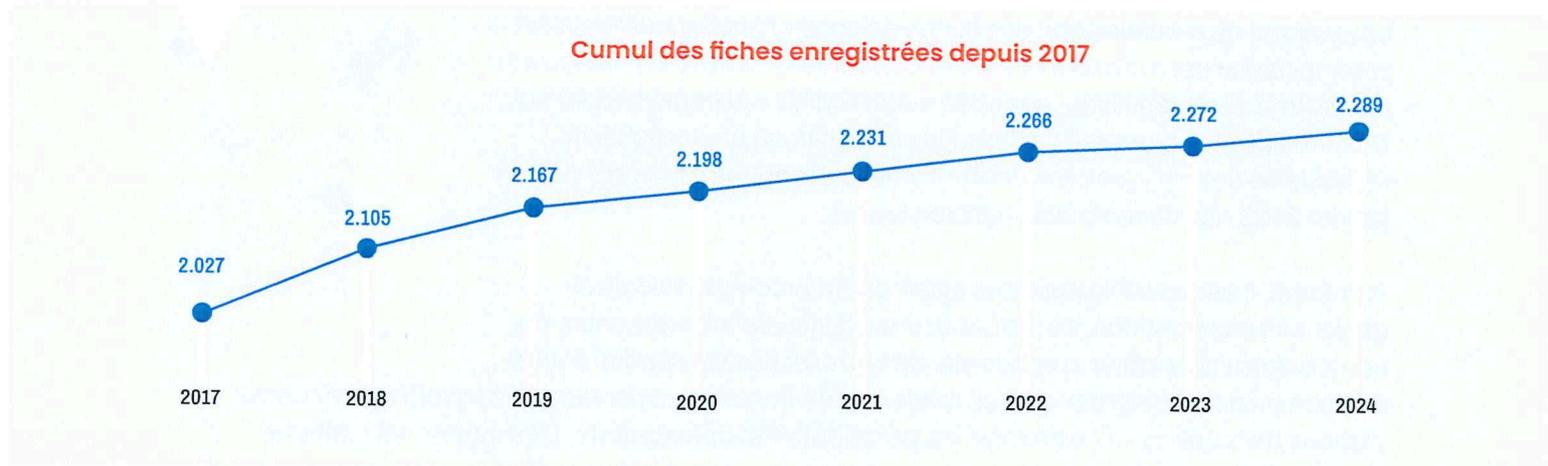
Sept types d'initiatives environnementales existent et répondent aux situations observées suivantes :

- l'accident environnemental ;
- l'audit interne et externe ;
- la demande d'amélioration ;
- la demande de renseignement ;
- la non-conformité ;
- la plainte ;
- la plainte vers un tiers.

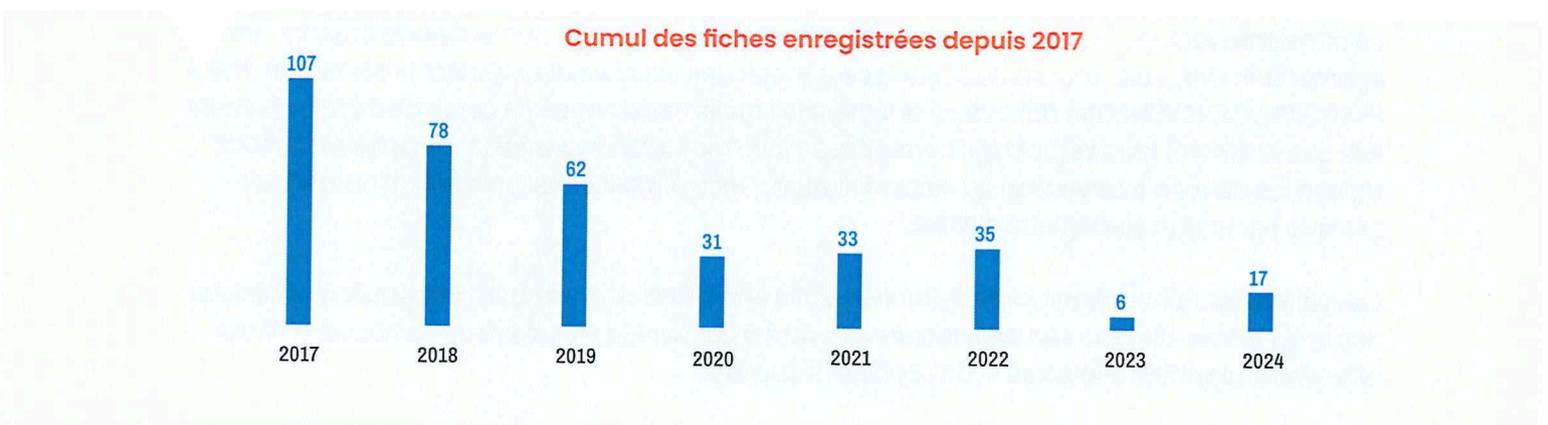


<sup>3</sup> L'indicateur « Consommation en eau de distribution (m<sup>3</sup>) / Tonnage de boues produites (TMS) » n'est pas multiplié par 10<sup>6</sup> comme les autres indicateurs.

## Cumul des fiches enregistrées depuis janvier 2017



## Nombre d'initiatives enregistrées annuellement depuis janvier 2017



## Détail des enregistrements 2024

### 6 Accidents environnementaux

- 5 stations d'épuration pour travaux, 1 pollution à la station d'Herchies.

### 5 Non-conformité

- déchets clandestins, pollution, épandage de chlorure ferrique, dégagement H<sub>2</sub>S, odeur d'ammoniac.

### 4 Plaintes

- éclairage, surchauffe équipement électronique, bruit, inondation) – les plaintes pour éclairage et surchauffe ne sont pas enregistrées dans notre KPI.

### 2 Plaintes pour odeur

- 1 à la station d'Ecaussinnes et 1 aux serres de Wasmuël.

## Centralisation des fiches environnementales

Le système de centralisation des fiches de constat environnemental en version papier est à présent obsolète. Depuis novembre 2021, la nouvelle plateforme dématérialisée, nommée « Axe EMAS » et implémentée au Système de Management par les idées a été lancée en phase pilote. A l'issue de cette phase pilote, cette dernière est entrée en production en janvier 2022 afin de remplacer l'ancien format.

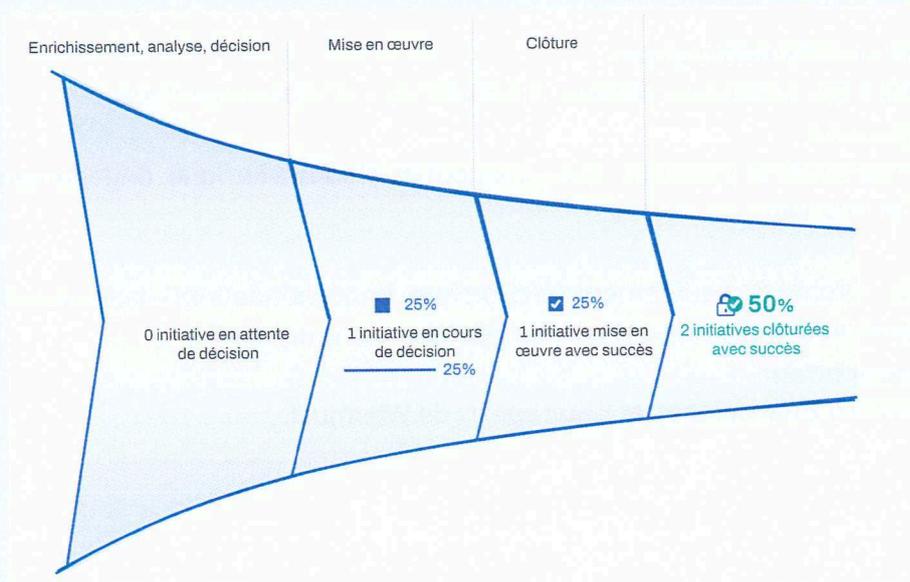


À présent, il est possible pour tout agent de l'intercommunale de signaler ses observations, de rapporter une plainte, de faire remonter une non-conformité au service concerné, de formuler des demandes d'amélioration ou de renseignements en matière d'environnement par rapport à l'exploitation de nos stations d'épuration, et ce de manière participative et transparente. Des agents compétents peuvent être consultés afin de réaliser une expertise au sujet d'une initiative, pour évaluer et valider l'initiative, ou pour apporter une contribution permettant de parfaire le projet. Les améliorations, les actions préventives ou encore correctives sont donc élaborées en intelligence collective et à la connaissance de tous.

Le principal avantage de la plateforme est qu'elle est disponible directement sur le smartphone des agents. Dès lors, il est très rapide et facile de générer une initiative directement sur le terrain. L'axe EMAS GOOD IDEA entre donc dans la lignée des outils numériques en cours de développement, tels que la GMAO par exemple qui permettra de faire remonter un constat très rapidement et de réduire les délais d'intervention au strict minimum. Ceci s'inscrit dans la transition numérique promue par le plan stratégique d'IDEA.

Le système de fiches de constat environnemental constituait déjà un outil d'information et de suivi des actions très efficace, son architecture a donc été conservée au travers de ce nouvel outil qui offre des possibilités d'analyse et de pilotage décuplées.

Le rapport ci-dessous en est un exemple.



## 2.4. Améliorations en cours dans nos ouvrages

Différentes mesures visent à corriger une non-conformité au rejet mais également à améliorer notre maîtrise.

En voici le détail pour les stations d'épuration concernées :

### Station d'épuration de Wasmuël

La station d'épuration de Wasmuël souffre d'une faiblesse : sa vétusté (mise en service : 1972). C'est dès lors un énorme enjeu que d'assurer sa pérennité.

Initié en 2019 à la suite de problèmes révélés de nuisances olfactives par les riverains, le plan d'assainissement soumis au DPC en 2019 se poursuit, à la fois en intégrant les phases de réhabilitation initialement prévues, mais également en intégrant des améliorations significatives afin de réduire les nuisances olfactives au niveau le plus bas possible.

Dans cette optique, trois phases de réhabilitation seront programmées :

#### 1. Réhabilitation de la station d'épuration dans son ensemble :

Ci-dessous un tableau synthétique avec les principales phases. Pour rappel, il s'agit d'un planning et non d'un calendrier. Tout planning est amené à évoluer en fonction des impondérables, notamment les inconnues liées aux permis, autorisations, recours marché publics, durée d'approbation des différentes phases études, ...

#### Phasage travaux

		S1-2023	S2-2023	S1-2024	S2-2024	S1-2025	S2-2025	S1-2026	S2-2026	S1-2027	S2-2027	S1-2028	S2-2028	S1-2029	S2-2029
Phase 1	Ouvrage entrée et dessableurs		■	■	■	■									
Phase 2	Clarificateurs					■	■	■	■						
Phase 3	Infrastructures sociales											■	■	■	■
Phase 4	Revamping cœur de station							■	■	■	■	■	■	■	■

**Phase 1 :** Ouvrage d'entrée : le chantier des dégrilleurs et dessableurs a commencé 2<sup>ème</sup> semestre 2023. La mise en service des dégrilleurs a eu lieu en juillet 2024. Fin 2024 : 75% des travaux réalisés.



## 2. Rénovation du pertuis aérien alimentant la station en eaux usées d'origine urbaine (ERU)

En 2020 est venue s'ajouter la rénovation du pertuis aérien alimentant la station en eaux usées. Cette action rejoint l'objectif de rénovation de la station, mais trouve son origine dans le plan d'assainissement visant à limiter l'impact olfactif perceptible par les riverains. En attendant le chantier de remplacement du pertuis aérien par une conduite à grande profondeur, nous réalisons chaque année un traitement biologique des stations de pompage qui alimentent la station d'épuration de Wasmuël. Ce traitement consiste à injecter dans les stations de pompage un ferment bactérien de manière hebdomadaire qui, en augmentant le potentiel redox de l'eau, va détruire les mauvaises odeurs, intimement liées au sulfure d'hydrogène produit en conditions anaérobies. Ce traitement est mené sur la période la plus chaude, de la mi-mai à septembre.

Début 2021, 7 scénarii ont été proposés par la cellule études et réalisations.

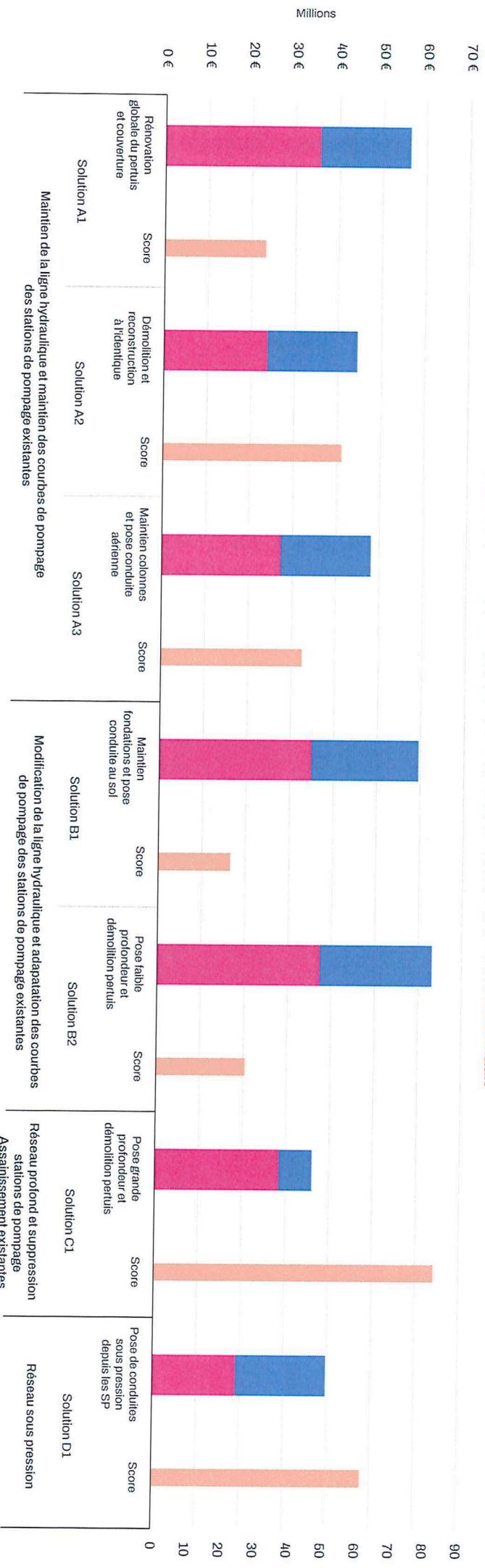
Ces différentes variantes impliquent bien évidemment des contraintes en termes de :

- budget (au niveau de l'investissement et des frais d'exploitation);
- durabilité dans le temps;
- d'impact visuel sur le paysage;
- de modification des postes existants (pompage ou relevage).



*Vue aérienne de la station d'épuration de Wasmuël.*

**Évaluation des différents scénarii - CAPEX/OPEX sur 50 ans et scores finaux**



Une solution est retenue en 2021 pour la rénovation du puits aérien qui alimente la station en eaux résiduaires urbaines (ERU). La solution retenue est la pose à grande profondeur d'une conduite enterrée, la démolition du puits aérien existant et la construction d'un poste de relevage à l'entrée de la station – Situation mars 2024 : les discussions sont en cours avec la SPGE pour le phasage.

### 3. Serres de séchage de boues d'épuration : installation d'une ligne de traitement de l'effluent gazeux

Grâce au travail intense mené par différentes Directions d'IDEA, ainsi que par le bureau d'étude externe Odometric, un plan d'assainissement odeurs a vu le jour en 2019.

L'étude d'une nouvelle ligne de traitement de l'effluent gazeux et sa concrétisation se sont poursuivies en 2021.

L'objectif était de définir le design d'une installation de désodorisation performante par lavage de l'effluent gazeux, constitué de composés organiques volatils (COV) d'ammoniac et de poussières, dans deux lignes munies de dévésiculeurs suivis d'un traitement de neutralisation à l'acide sulfurique. L'air ainsi traité est ensuite dispersé à 30m du sol par une cheminée unique pour les deux lignes de traitement.

Le démarrage a eu lieu en septembre 2022. Malgré des difficultés d'ordre technique liées à la phase de démarrage du traitement d'air ainsi que l'optimisation des paramètres du séchage des boues dans les serres, les normes de rejet sont maintenant totalement respectées.



*Chantier de l'unité de traitement de l'effluent gazeux*

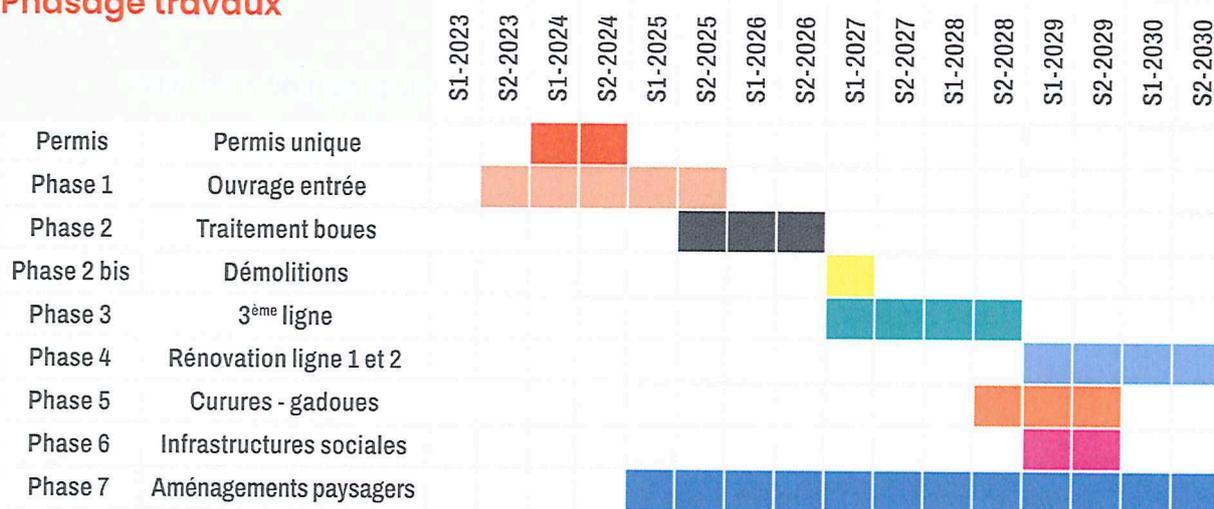
## Station d'épuration de Seneffe

Cette station d'épuration souffre, comme la station d'épuration de Wasmuël, d'un vieillissement des installations (mise en service : 1987).

Depuis début 2023, la station d'épuration de Seneffe fait l'objet d'un vaste chantier de rénovation afin de moderniser l'installation et répondre aux défis actuels et futurs. Chargée du traitement des eaux usées de 65.000 équivalent-habitants, cette station est un maillon essentiel dans la préservation de l'environnement et de la qualité de vie des habitants.

Le planning ci-dessous donne une vision globale des travaux prévus. Pour rappel, il s'agit d'un planning et non d'un calendrier. Tout planning est amené à évoluer en fonction des impondérables, notamment les inconnues liées aux permis, autorisations, recours marchés publics, durée d'approbation des différentes phases études, ...

### Phasage travaux



**Phase 1** : Fin 2024 : 60% de planning (ouvrage d'entrée) réalisé.

## Station d'épuration de Boussoit

La station d'épuration est actuellement en pleine phase d'extension dans le cadre de la construction de la phase 2, qui permettra d'augmenter sa capacité de traitement de 19.000 Équivalents-Habitants (EH) à 40.000 EH (\*).

En 2022, des non-conformités ont été constatées concernant les rejets en azote et en phosphore, en raison des travaux en cours. Cette même année, les tubes poreux ont été remplacés. En 2023, une non-conformité en phosphore a été enregistrée, causée par l'impossibilité pour les camions de livrer le chlorure ferrique en raison de l'accès bloqué au site.

Les travaux de génie civil se sont poursuivis en 2024. L'année 2025 sera consacrée au montage des équipements électromécaniques. La mise en service de la deuxième ligne est prévue pour la mi-2025.

### Station d'épuration de Frameries

Les travaux sur les surpresseurs et la recirculation générale ont eu lieu en 2023. Depuis mars 2023 la station est conforme en azote. Le travail sur les surpresseurs aura lieu en 2025. En 2025 est prévu le remplacement des tubes poreux sur une des lignes de traitement. Les tubes poreux de la seconde ligne devraient être remplacés en 2026, sous réserve de l'accord de financement par la SPGE.

### Station d'épuration de Dour-Elouges

En 2024 a eu lieu le placement de vannes étanches entre les 2 lignes pour éviter tout arrêt complet de la station d'épuration avec la possibilité de fonctionner en mode dégradé en cas de problème sur une unité. Est en cours également en 2024 l'installation d'un régulateur d'aération (économie d'énergie) ; cela sera finalisé en 2025.

### Station d'épuration de Trivières

Le projet est de prélever les boues au niveau du bassin biologique pour mettre en action l'alternance de phase.

2023 : génie civil de la 2<sup>ème</sup> ligne de traitement a été construit.

2024 : achèvement de l'équipement de la 2<sup>ème</sup> ligne et mise en service de celle-ci.

Rénovation de la 1<sup>ère</sup> ligne.

2025 : 2<sup>ème</sup> semestre 2025 la ligne 2 sera opérationnelle. Fin 2025, les 2 lignes seront opérationnelles pour réception en 2026.

### Station d'épuration de Morlanwelz

Le chantier consiste à mettre en œuvre une nouvelle unité de déshydratation des boues de la station d'épuration (nouveau bâtiment + centrifugeuse + un carport pour le chargement des boues dans 2 containers). Le chantier a été terminé fin 2024 mais pas encore réceptionné.

### Etat d'avancement du projet UVB

#### Objectifs recherchés :

- production d'énergie électrique et thermique par valorisation des boues des stations d'épuration ;
- augmenter la résilience du secteur ;
- répondre au cadre réglementaire européen de traitement de certains polluants émergents ;
- éduire les coûts de traitement ;
- viser les objectifs européens en matière d'économie circulaire et de transition énergétique ;
- récupérer les nutriments ;
- éliminer les PFAS ;
- choix d'une filière énergétique à haut TRL ( Technology Readiness Level - Echelle des Niveaux de Maturité Technologique).

**La filière actuellement étudiée est composée de trois briques technologiques :**

- carbonisation hydrothermale : transformation des boues en biochar, matière carbonée homogène ;
- séchage : serres solaires et géothermique ;
- gazéification + cogénération : production d'énergie électrique et thermique.

**Lancement au début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 d'un marché (budget accepté par la SPGE) d'étude faisabilité (par rapport aux objectifs fixés) et caractérisation de la matière après chacune des briques technologiques en deux phases :**

- Phase labo et Phase industrielle.

## 2.5. IDEA en constante évolution !

### Implémentation ISO 9001

Le laboratoire de la station d'épuration de Wasmuël, qui possède les agréments de types A et B de la Région Wallonne, avait entamé en 2023 les démarches nécessaires à la certification ISO-9001. Le scope visé par la certification comprend les services rendus par le laboratoire à ses clients internes (le process/contrôle process, la géothermie, la distribution d'eau) et externe (la Société Publique de Gestion de l'Eau). Cette démarche avait pour but de perfectionner le laboratoire en matière de bonnes pratiques mais aussi de le positionner stratégiquement dans la thématique des Centres de Services Partagés développés par la SPGE. L'audit de certification a été mené par la société Vinçotte en novembre 2024 et a abouti à une certification en décembre 2024.



### Les PFAS



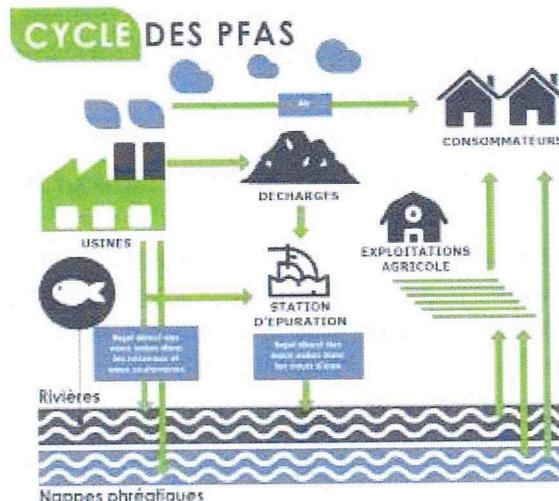
Les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) sont largement utilisées pour leurs propriétés anti-graisses, hydrofuges et antisalissures dans divers secteurs industriels (textile, agroalimentaire, automobile). Ces substances posent des risques importants pour la santé humaine, animale et l'environnement.

IDEA est impacté par cette problématique dans le secteur de l'assainissement. Une campagne de monitoring a été initiée en 2024 sur les eaux d'entrée et de rejet des stations d'épuration (à la demande de la SPGE), et des normes s'appliquent depuis janvier 2025 aux boues d'épuration qui partent en valorisation agricole.



Ainsi, un arrêté ministériel a défini des limitations à 40 µg/kg MS pour une liste de 6 PFAS et 400 µg/kg MS pour une autre liste spécifique de 22 PFAS.

Ces normes sont jusqu'à présent respectées, et l'étaient déjà dans le cadre du monitoring SPGE également appliqué aux boues d'épuration. Les eaux de rejet ne font en revanche pas encore l'objet d'une norme clairement définie. Toutefois, les concentrations mesurées actuellement sont plus que rassurantes.



Les valeurs cibles pour les PFAS varient selon les régions : par exemple, la Région wallonne impose une limite de 100 ng/l pour 20 PFAS et de 4 ng/l (valeur cible pas encore normée) pour 4 PFAS spécifiques. Des traitements comme le charbon actif, l'osmose inverse et les résines échangeuses d'ions sont identifiés pour éliminer ces polluants.

La SPGE a également lancé un suivi des PFAS dans les eaux usées avec un plan en 5 étapes incluant des campagnes de mesure, le suivi des boues agricoles et l'évaluation des risques sanitaires. Enfin, un traitement spécifique pourrait être requis pour les stations de plus de 150.000 EH selon la révision de la directive 91/271.



## Projet « les 3 prés »

Il y a quelques mois, la Wallonie a lancé un appel à projets visant à **encourager et soutenir de façon directe les initiatives en faveur de la biodiversité**, notamment à l'échelle de parcs d'activités économiques (PAE), parcs scientifiques, aires logistiques et infrastructures multimodales de transport en 2024 et 2025.

Le périmètre du projet « Les 3 Prés » comprend **trois parcs d'activités : Initialis, Initialis 2.0 et Géothermia**, situés à l'ouest de Mons.



Ils sont un lieu d'affluence et de passage dû à la proximité du centre commercial Les Grands Prés, du cinéma Imagix et à la présence d'une zone résidentielle.

Pour plus de cohérence et d'impact sur la faune et la flore, IDEA travaille sur ce projet main dans la main avec d'autres partenaires afin de mutualiser nos compétences et notre envie de créer un véritable maillage écologique, sans tenir compte des « limites de propriété » des différentes parcelles des parcs.

### Objectifs du projet « Les 3 Prés » ?

Les ODD  
Renforcer l'intégration des 17 Objectifs de Développement Durable dans les stratégies des quatre partenaires du projet.

Restauration de la biodiversité  
Mieux intégrer la biodiversité dans l'aménagement des PAE du Cœur du Hainaut à chaque étape : création, extension, requalification, reconversion, en renforçant les compétences des équipes.

Epanouissement de la faune et de la flore  
Créer des espaces naturels connectés favorisant la biodiversité et offrant des passages écologiques. Ces aménagements améliorent le cadre de travail et renforcent l'attractivité des sites pour les entreprises.

Ce projet sera une vitrine qui incitera d'autres entreprises à intégrer la démarche et permettra également de renforcer les synergies entre les partenaires afin de développer davantage de collaborations dans d'autres thématiques.

### Objectifs de Développement Durable

Les ODD au cœur de notre stratégie ! Depuis 2021, en parallèle à cette démarche de redéfinition des métiers, IDEA s'est engagée à intégrer les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) dans sa stratégie et dans la mise en œuvre de ses actions.

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Grâce au travail d'une équipe interne, un inventaire des actions au regard des 17 ODD a permis de mettre en évidence l'impact, positif ou négatif, des activités d'IDEA.

A l'issue d'un coaching personnalisé, une feuille de route, a été établie afin de faire percoler les ODD au cœur de nos différents métiers. Pour y parvenir, des indicateurs de résultat ont ainsi été définis dans l'élaboration de ce Plan Stratégique 2023-2025 permettant de mesurer la performance de nos missions d'intérêt général et de déterminer collectivement une procédure pour évaluer chaque année les engagements s'y rapportant.

L'ambition est claire ! IDEA s'engage à ce que les ODD et plus spécifiquement 6 directement liés aux activités de l'Intercommunale, fassent partie intégrante de son Plan Stratégique 2023-2025 et constituent un référentiel de base pour l'ensemble de ses activités, permettant de mieux appréhender l'impact d'IDEA de manière globale sur les citoyens, les entreprises et le territoire du Cœur du Hainaut.

Au vu de la nature des enjeux d'IDEA et de ses métiers, 6 Objectifs de Développement Durable sont considérés prioritaires, comme étant les plus porteurs de sens et de résultats potentiels :



Cette démarche repose donc sur un engagement sociétal dans l'organisation ; plus de transversalité, tout en intégrant une culture de l'évaluation pour l'ensemble des métiers d'IDEA.

## L'échelle de performance CO<sub>2</sub>

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable, IDEA franchit une nouvelle étape en intégrant une échelle de performance CO<sub>2</sub> dans ses marchés publics de travaux d'un montant supérieur à 1 million d'euros HTVA.

### Comment fonctionne l'échelle de performance CO<sub>2</sub> ?

Les entreprises soumissionnaires peuvent choisir de s'engager à atteindre un niveau précis sur l'échelle de performance CO<sub>2</sub>, correspondant à des objectifs concrets de réduction des émissions, soit :

- lors de l'analyse des offres, un avantage fictif est appliqué sur le prix pour les entreprises les plus ambitieuses ;
- pendant le chantier, l'entreprise retenue doit prouver sa certification auprès d'un organisme agréé.

Cette méthode non contraignante vise à encourager les entreprises à adopter des pratiques durables tout en garantissant un impact mesurable. Un engagement collectif pour l'environnement

Grâce à cette démarche, IDEA affirme son rôle d'acteur en matière de durabilité et incite ses partenaires à s'engager pour le climat.

## 2.6. Dispositions juridiques et législation

### La veille réglementaire

Le Règlement EMAS impose le respect total de la législation environnementale. Pour ce faire, celle-ci doit constamment être mise à jour et consultée. La législation applicable à nos activités est identifiée via quatre bases de données évolutives :

- *Un tableau téléchargé périodiquement à partir d'informations sélectionnées par un juriste spécialisé en environnement et accessible à toutes les OAA ;*
- *Un tableau élaboré à partir des conditions particulières contenues dans les permis d'environnement des stations d'épuration ;*
- *Le registre des modifications de chaque année ;*
- *Un tableau évolutif alimenté avec les besoins et attentes des parties intéressées validé selon une méthodologie objective. En effet, la norme ISO14001 : 2015 a introduit la notion suivante : les besoins et attentes exprimées par les parties intéressées internes et externes jugées pertinentes doivent dans certains cas être respectées au même titre que la réglementation.*

Ces quatre documents constituent la veille réglementaire qui sert de référentiel pour les audits internes, les analyses environnementales, les contrôles de la conformité réglementaire et également la rédaction des procédures environnementales.

Le système n'est pas figé : un travail constant de vérification réglementaire est effectué par la cellule QSE notamment lors de réunions avec les autres Organismes d'assainissement agréé (OAA) (\*).



Si une non-conformité réglementaire est constatée, la cellule QSE a la responsabilité de proposer rapidement une action immédiate auprès des intéressés. Dans le cas où la résolution du problème exige plus de temps ou qu'un investissement conséquent est nécessaire, un objectif environnemental est créé. Les audits internes n'ont révélé aucune non-conformité aux réglementations applicables.

### Les non-conformités au rejet

En tant qu'OAA, notre mission est de rendre au milieu naturel (rivières) des eaux traitées strictement conformes à la réglementation. Notre laboratoire agréé en vérifie les caractéristiques physico-chimiques.

Les paramètres analysés sont :

- la DBO5
- la DCO
- les MES
- N total
- P

Ceux-ci doivent se conformer :

- aux normes décrites dans le Code de l'Environnement (livre 2, partie 2, partie 3, titre 1<sup>er</sup> articles R233 à 299) qui dépendent principalement de la taille de la station d'épuration ;
- aux directives européennes ;
- à ce qui repris dans les permis d'environnement.

Toutes les stations enregistrées en EMAS sont conformes au rejet au regard des valeurs moyennes annuelle de concentration des matières décrites ci-dessus, La station de Frameries qui est non conforme en azote en 2024. Celle-ci est exclue provisoirement du scope Emas.

#### ***Limites azote (N) et phosphore (P) imposées dans le Code de l'Environnement (!! les valeurs reprises dans les permis apportent également des contraintes supplémentaires)***

- ▶ Pour l'azote (N), la moyenne annuelle des échantillons doit être inférieure à 15 mg/l N. Si la capacité de la station d'épuration est comprise entre 10.000 et 100.000 EH et 10 mg/l N si la capacité de la station d'épuration est supérieure à 100.000 EH ;
- ▶ Pour le phosphore (P), c'est la moyenne qui compte. L'analyse ne doit pas dépasser 2 mg P/l. Si la capacité de la station d'épuration est comprise entre 10.000 et 100.000 EH et 1 mg P/l si la capacité de la station d'épuration est supérieure à 100.000 EH.

Tout dépassement ponctuel (échantillon 24h) d'une concentration de 20 mg/l en azote total est interdit pour autant que la température de l'eau soit au-dessus de 12 degrés.

Une nouveauté dans la présentation : les non-conformités récurrentes sont distinguées des autres.

## Non-conformité au rejet par station d'épuration – Résultats 2022 à 2024

Dans ce tableau les conformités 2022 et 2023 sont reprises sur base des valeurs moyennes annuelles des stations d'épuration, soit les paramètres Azote total (N) et Phosphore total (P). En 2024 sont repris les conformités de 3 paramètres : DCO, N et P. Les stations qui ne sont plus enregistrées EMAS ne figurent pas dans ce tableau, à savoir : Morlanwelz, Trivières, Wihéries, Spiennes et Seneffe.

NA = traitement secondaire uniquement en carbone

Station d'épuration	Conformité en 2024			Paramètres à respecter		Conformité en 2022	Conformité en 2023	Remarque
	DCO	N	P	N moy (mgN/l)	P moy (mgP/l)			
Wasmuël	C	C	C	10	1	C	C	
Saint-Vaast	C	C	C	10	1	C	C	
Boussoit	C	C	C	10	1	NC	NC en P	
Frameries	C	NC	C	10	1	NC	C	NC en N dû à l'état de vétusté des installations et aux pannes répétitives
Soignies Biamont	C	C	C	10	1	C	C	
Dour-Elouges	C	C	C	15	2	NC	C	
Braine-le-Comte	C	C	C	15	2	C	C	
Anderlues	C	C	C	15	2	C	C	
Chapelle-lez-Herlaimont	C	C	C	10	1	C	C	
Ecaussinnes	C	C	C	15	NA	C	C	
Quiévrain	C	C	C	15	NA	C	C	
Havré	C	NA	NA	15	NA	C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Obourg	C	NA	NA	15	NA	C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Baudour Canal	C	NA	NA	NA	NA	C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Erbisœul	C	NA	NA	15	NA	C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Hensies	C	NA	NA	NA	NA	C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Le Roeulx Sud	C	NA	NA	15	NA	C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Feluy	C	NA	NA	15	NA	C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Godarville	C	NA	NA	15	NA	C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Hennuyères	C	NA	NA	15	NA	C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Sirault	C	NA	NA	15	NA	C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Thulin	C	NA	NA			C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Jurbise	C	NA	NA			C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Herchies	C	NA	NA			C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Mignault	C	NA	NA			C	C	Traitement seulement du carbone (pas de traitement N et P)
Casteau	C	NA	NA					Nouvelle station d'épuration - Traitement du carbone et de l'azote (pas de traitement P)
<b>Total NC</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	



IDEA s'implique constamment dans la recherche de solutions pour améliorer la conformité au rejet des stations d'épuration (remplacement des tubes poreux et des outils de déshydratations par exemple) mais malheureusement reste confrontée à des éléments du contexte non maîtrisables :

- délai de réalisation des projets ;
- nos ouvrages vieillissants constituent une faiblesse au sens de la norme ISO14001 : 2015 ;
- les investissements sujets à l'approbation de la SPGE dans des enveloppes budgétaires définies – menace au sens de la norme ISO14001 : 2015.

Les mesures suivantes, adoptées depuis 2020, nous ont permis d'améliorer la détection des risques de non-conformités des eaux de sortie des stations d'épuration :

La communication immédiate des non-conformités  
à l'ensemble de la ligne hiérarchique

L'organisation de réunions mensuelles  
sur les non-conformités

La sensibilisation des agents ainsi que l'élaboration  
d'une check-list

Une revue de direction annuelle des non-conformités

La mise au point d'une procédure de suivi des  
non-conformités

# Chapitre 3

## Résultats



### 3.1. Les enjeux liés à l'efficacité énergétique

- Installation d'une éolienne à axe vertical à la station d'épuration de Wasmuël :**

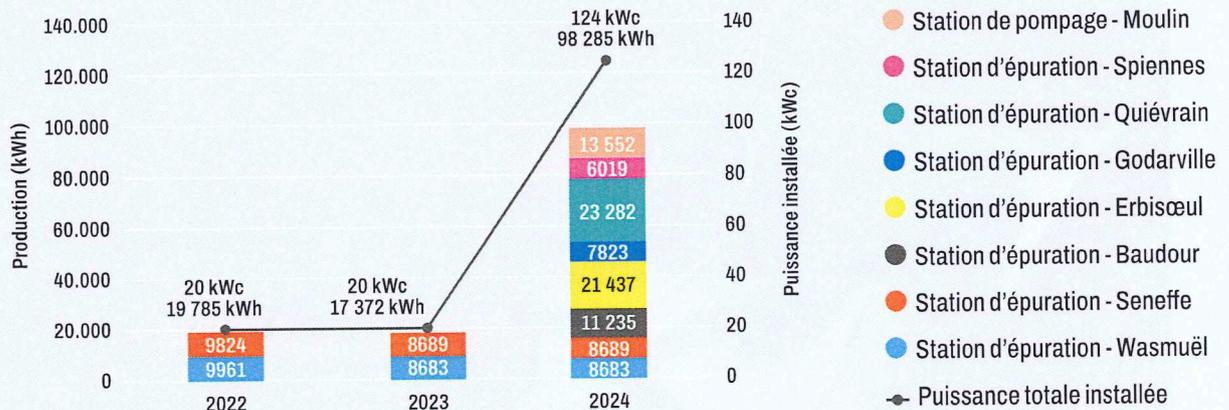
Cette Installation mise en service le 26 septembre 2018 à été mise à l'arrêt en décembre 2022 suite à des problèmes de dysfonctionnement et de sécurité. Elle a été démantelée en 2024.

Station d'épuration	2022	2023	2024
Wasmuël	11.136 kWh	Néant	Néant

- Production par panneaux photovoltaïques :**

Les bâtiments des stations d'épuration de Wasmuël et de Seneffe-Soudromont en sont équipés depuis 2012. Depuis février 2024, des panneaux sont également installés sur les toitures des stations d'épuration de Baudour, Erbisoeul, Godarville, Quiévrain, Spiennes ainsi que la station de pompage de Moulin. La puissance totale de panneaux photovoltaïques présents en 2024 est passée à 125 kWc, pour une production annuelle d'environ 100 MWh d'électricité. Ces valeurs devraient fortement augmenter les années suivantes suites à l'installation de panneaux au sol en cours dans les stations d'épuration.

Production photovoltaïque



Consommation totale autoproduction en 2024 : 98.285 kWh

- **Consommation électrique des stations d'épuration et des stations de pompage pour l'assainissement**

2022	2023	2024
20.914.037 kWh	21.909.054 kWh	20.223.511 kWh

La consommation annuelle d'électricité de l'assainissement a diminué entre 2023 et 2024 (-8%). Cette baisse est due aux stations d'épuration, la consommation des stations de pompage étant restée constante sur cette période. Elle s'explique en partie par les travaux de rénovation en cours dans les stations les plus importantes (qui les obligent à fonctionner en mode dégradé), par l'augmentation de la puissance photovoltaïque installées en 2024 et également par les différentes améliorations mises en place récemment sur l'aération des bassins biologiques. Dans la station d'épuration de Boussoit, un régulateur ammonium nitrate a été installé sur l'aération des bassins et est opérationnel depuis 2023. Un analyseur phosphate HACH y a également été ajouté en 2024. La consommation de cette station a chuté de 12% entre 2023 et 2024. Un régulateur a également été installé sur l'aération des stations d'épuration de Saint-Vaast, Chapelle-lez-Herlaimont et Ecaussines courant 2024.

## 3.2. Le tonnage annuel de boues produites

L'activité d'assainissement génère plusieurs déchets de natures différentes évacués selon des filières conformes à la réglementation :

- gadoues de fosses septiques ;
- produits de curage de réseau d'assainissement (PCRA) ;
- refus de dégrillage issus du traitement primaire ;
- sables issus du traitement secondaire ;
- flottants (ou graisses) issus également du traitement secondaire.

Ces déchets sont confiés à des entreprises spécialisées et disposant d'un agrément de la Région wallonne pour la collecte et le traitement des déchets de ce type.

IDEA signe des conventions avec ces entreprises dans lesquelles sont prévues des clauses environnementales. Parallèlement à ces déchets, un tonnage important de **boues de déshydratation** est produit dans les stations d'épuration.

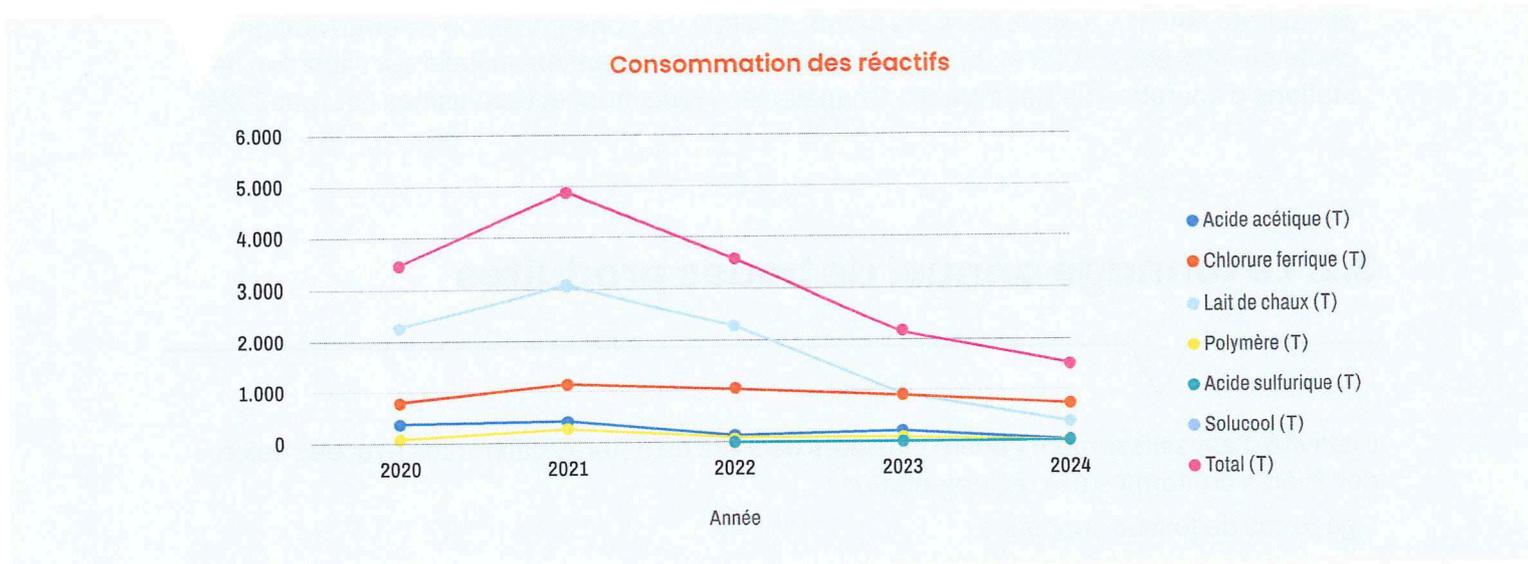
Au même titre que le volume d'eau épuré annuellement, le tonnage annuel de boues produites constitue un indicateur de performance. Un taux de boues élevé est synonyme d'une bonne extraction de la pollution. Il est nécessaire de préciser que la filière agricole reste tributaire des conditions météorologiques et de normes strictes. La filière thermique est déjà très engorgée dans toute la Région wallonne, le contexte est donc particulier. Un élément important à mentionner est que les serres de séchage permettent d'une part de réduire de manière considérable les tonnages de matière brute de boues, mais également de supprimer la nécessité du chaulage, les boues issues des serres partant vers la valorisation agricole. Par conséquent, le tonnage en matière sèche est réduit.



### 3.3. Consommation des réactifs dans les stations d'épuration (T)

Depuis 2020, nous effectuons une comptabilité des réactifs utilisés en exploitation. Dans le tableau suivant, nous présentons les chiffres de 2019 à 2024.

La consommation de réactif diminue par la suppression partielle de lait de chaux qui est liée à l'utilisation des serres de Wasmuël. À présent, toutes les boues de Wasmuël sont séchées dans les serres, sans chaulage, ce qui fait une économie de lait de chaux énorme. Il y a également l'ajout du chlorure ferrique régulé par analyseur phosphate à Trivières, Saint-Vaast et Wasmuël.



Réactifs	2020	2021	2022	2023	2024
Acide acétique (T)	222,20	333,12	360,00	174,00	252,00
Chlorure ferrique (T)	588,35	750,31	1.217,92	1.033,10	878,00
Lait de chaux (T)	2.156,16	2.274,5	3.125,00	2.200,00	853,00
Polymère (T)	74,82	68,31	201,35	107,60	89,00
Acide sulfurique (T)				28,00	74,00
Solucool <sup>4</sup> (T)					2,80
<b>Total</b>	<b>3.041,53</b>	<b>3.426,24</b>	<b>4.904,27</b>	<b>3.542,70</b>	<b>2.148,80</b>
Vol. eau épurée (m <sup>3</sup> )	40.254.814,77	47.557.281,25	38.137.449,00	41.088.875	43.934.467
KPI (g/m <sup>3</sup> )	85,11	103,12	92,89	52,30	33,10

<sup>4</sup> Contient : Acide étidronique, acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique

### 3.4. Pourcentage des boues valorisées en agriculture

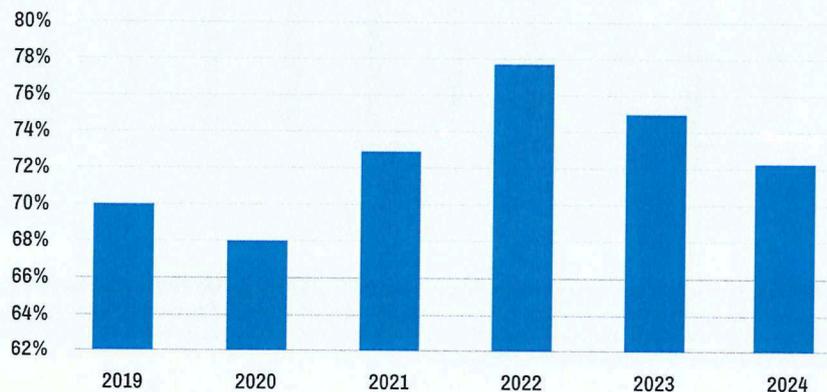
IDEA favorise la valorisation en agriculture qui demande un suivi rigoureux de la législation en la matière. Celle-ci est très contraignante car destinée à protéger la chaîne alimentaire des substances dangereuses susceptibles de se trouver dans les boues à la suite d'un rejet illicite dans les réseaux d'égouttage. Ceux-ci étant par nature difficiles à maîtriser vu son étendue, il est prévu d'analyser tous les lots de boues déshydratées valorisés en agriculture. Des contrôles de l'AFSCA se sont déroulés durant l'année 2021 et ont permis d'attester la conformité des lots analysés ainsi que la méthode d'auto-contrôle.

2022	2023	2024
77,80%	74,80%	72,50 %

Ratio entre le tonnage de boues valorisées en agriculture pour toutes les stations d'épuration (tMS) / tonnage de boues produites par toutes les stations (tMS).

Cela dépend évidemment du nombre de station d'épuration éligibles en valorisation agricole. Il y a une différence d'une année à l'autre car les boues sont traitées dans les serres sans lait de chaux (poids moins élevé).

Consommation des réactifs



### 3.5. Le volume d'eau épuré annuellement

Le volume total d'eau épurée dans les 31 stations d'épuration<sup>5</sup> est un indicateur important de notre activité d'OAA, volume dépendant directement des précipitations.

Les stations d'épuration de Wasmuël et de Seneffe-Soudromont traitent à elles seules 52,7 % du volume d'eau résiduaire collecté dans le Cœur du Hainaut. Ces 2 stations traitent 315.000 EH par rapport aux 543.450 EH traités sur l'ensemble de nos stations.



<sup>5</sup> Le volume d'eau annuellement épuré est déterminé par les débitmètres de sortie équipant la grosse majorité des stations d'épuration. En cas d'absence de débitmètre de sortie, le volume d'eau est estimé sur base du débit d'entrée (débitmètre électromagnétique ou estimation par les index des pompes). C'est le cas pour la station d'épuration de Jurbise. En toute rigueur, le volume des excès de boues liquides doit être retranché du résultat mais cette donnée n'est pas prise en compte car négligeable.

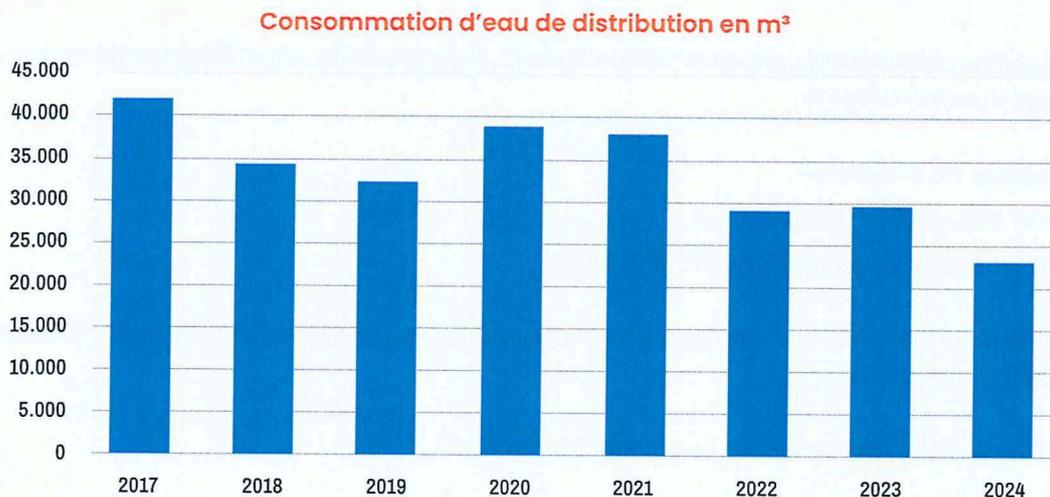


### 3.6. La consommation d'eau de distribution (eau de ville)

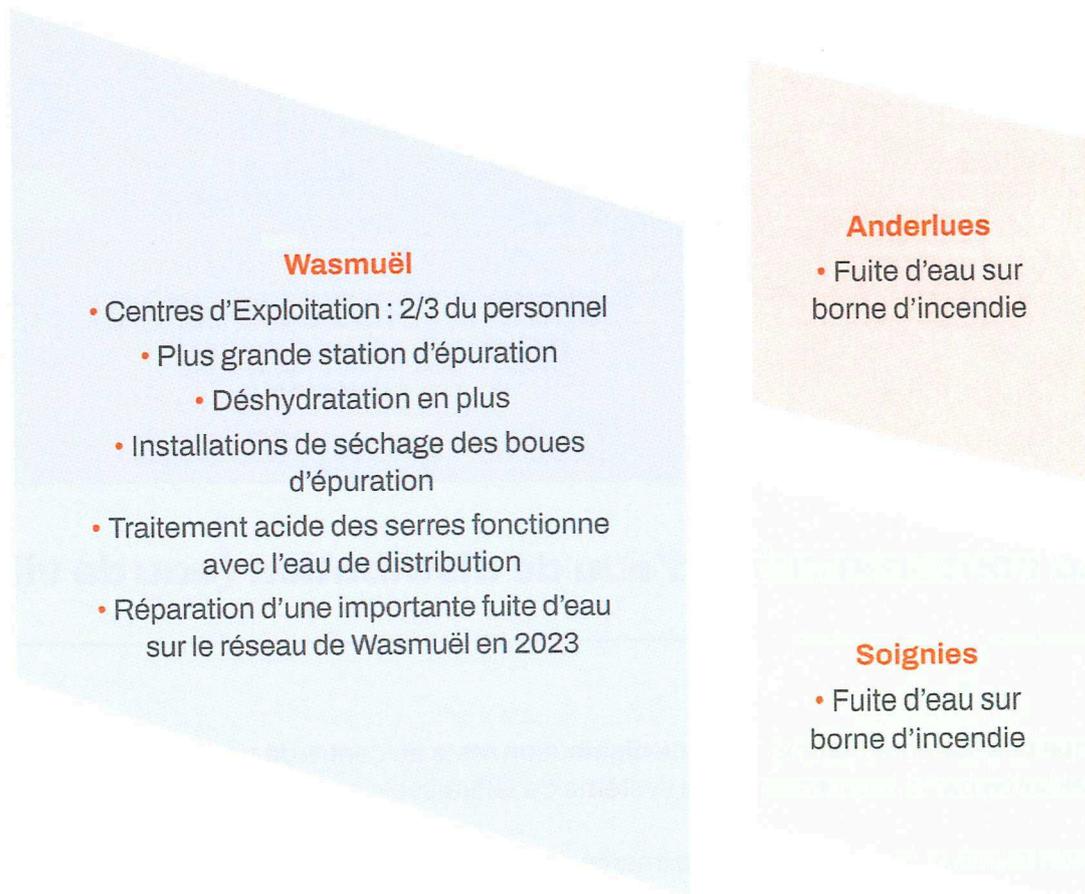
La maîtrise des consommations d'eau de distribution reste au centre de nos préoccupations. elle est assurée par la mise en place du système de télérelève « easy-conso ».

Tout nouvel ouvrage mis en service et alimenté en eau de ville est équipé de ce système.

La consommation totale des stations d'épuration d'eau est de 23.333 m<sup>3</sup> en 2024 ce qui représente une diminution de 21,27 % par rapport à 2023.



En 2024, les 3 stations ayant consommé le plus d'eau sont Wasmuël, Soignies et Anderlues. Elles ont consommé 14.916 m<sup>3</sup> sur un total de 23.333 m<sup>3</sup>. Pourquoi ?



### 3.7. La production et la gestion réglementaire des déchets dangereux

Nos stations d'épuration produisent des déchets dangereux ou assimilés dangereux au sens de la législation wallonne.

Deux zones de tri sélectif :

- station d'épuration de Wasmuël ;
- station d'épuration de Seneffe-Soudromont.

Un système d'identification des conteneurs par panneaux permet de déterminer facilement la destination des déchets.

Un suivi mensuel des zones de tri sélectif est réalisé.

La nécessité du tri sélectif est par ailleurs rappelée aux agents lors de chaque formation environnementale.

Ces déchets sont périodiquement enlevés par un collecteur agréé et transportés vers un centre de regroupement, d'élimination ou de valorisation agréé.

Chaque année, conformément à la réglementation en vigueur, la liste et les quantités de déchets dangereux évacués sont renseignées aux autorités.

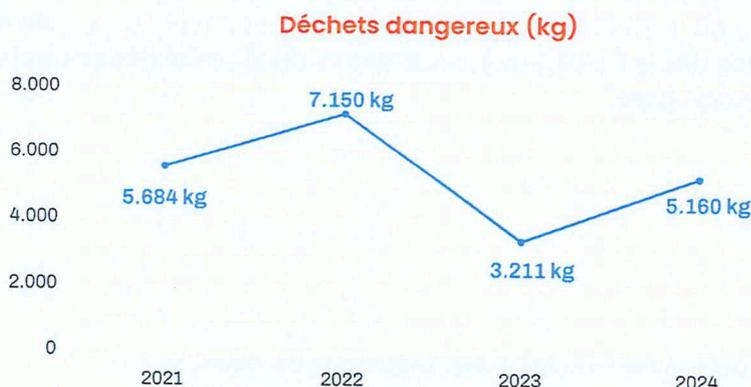
### Diffusion au personnel de la gestion des déchets

Les différents canaux sont :

- la procédure environnement ;
- les affichages via notes internes ;
- les affichages via les valves électroniques dans les bâtiments administratifs.

### Tonnage des différents déchets dangereux évacués (kg) et déclarés à la SPW lors des années 2022 à 2024

Déchets dangereux	Code déchet	Valeurs 2022	Valeurs 2023	Valeurs 2024
Tubes TL, lampes		0	0	0
Câbles et déchets électroniques	160216	2860	1393	1980
Déchets souillés, cartouches graisse, chiffons souillés, filtre cabine (emballages vides), filtre à air	150110-150202	1380	1749	1050
Huiles usagées	130205	1620	0	1950
Bombes aérosols (vides)	160504	120	0	80
Appareils de refroidissement	160211	0	69	0
Fûts de graisse et d'huiles vides		140	0	0
Batteries au Pb		0	0	0
Batteries Ni Cd		0	0	0
Filtres à huile		60	0	0
Pots de peinture et de vernis		840	0	0
Fûts WIVA		20	0	0
Bidons vide d'huile		110	0	0
Eau mélangée à des hydrocarbures provenant de séparateurs eaux/hydrocarbures	130507	0	0	100
<b>TOTAL</b>		<b>7.150 kg</b>	<b>3.211 kg</b>	<b>5.160 kg</b>



### 3.8. La production et la gestion réglementaire de déchets non dangereux issus du processus d'épuration

Trois déchets dépendent directement de l'activité d'assainissement (voir tableau 2.2) :

- les refus de dégrillage ;
- les sables ;
- les flottants.

### 3.9. La production et la gestion réglementaire de déchets non dangereux issus de l'activité administrative et technique

L'activité quotidienne engendre des déchets non dangereux ou assimilés :

- les métaux ;
- les déchets ménagers ;
- le bois ;
- les papiers ;
- les emballages de plastique propres ;
- etc.

Bien que non dangereux, ces déchets ne peuvent être regroupés. Ils sont également triés sélectivement et évacués vers des filières de traitement et de recyclage. Ils ne sont cependant pas soumis à déclaration auprès de l'Administration.

Afin d'encourager le personnel à améliorer son comportement au niveau du tri des déchets non dangereux, des containers supplémentaires pour déchets ménagers, PMC et papiers-cartons ont été placés en début 2016 – date de la nouvelle législation qui est venue renforcer le caractère obligatoire du tri sélectif<sup>6</sup>. La législation a également été renforcée avec la collecte des déchets organiques dès le 01/01/2024, nous avons donc placé des poubelles de collectes supplémentaires et un compost.

<sup>6</sup> Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2015 instaurant une obligation de tri de certains déchets.



Déchets non dangereux	Code Déchet	Valeurs 2022 (kg)	Valeurs 2023 (kg)	Valeurs 2024 (kg)
Papiers-cartons	200101	5.600	4.430	4.670
Bois traité	191207	5.940	6.460	4.420
Déchets ménagers (ultimes)	200301	61.680	87.360	113.080
Déchets de construction	170107	12.480	0	41.540
Déchets métalliques	170405-200140	5.520	7.240	22.120
Déchets en caoutchouc (pneus)	160103	0	0	640
Sel de déneigement (durci)	060314	0	0	960
Déchets biodégradables	200201	0	0	200
<b>Total</b>		<b>91.220 kg</b>	<b>105.490 kg</b>	<b>187.630 kg</b>

### 3.10. Les actions sur la biodiversité

Notre activité étant axée principalement sur l'épuration des eaux usées, nous intervenons sur la biodiversité au niveau du milieu récepteur. Nous participons à la protection de la faune et la flore des rivières en assurant des valeurs au niveau du rejet des substances présentes dans l'eau épurée, conformément aux valeurs seuils prescrites par le Code de l'Eau.

Dans la présente déclaration environnementale, et en adéquation du *Règlement EMAS (RÈGLEMENT (UE) 2018/2026 DE LA COMMISSION du 19 décembre 2018 modifiant l'annexe IV du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)*, nous incluons désormais des données relatives aux formes d'utilisation des terres au regard de la biodiversité exprimée en unités de surface (m<sup>2</sup>). Les données présentement collectées ne nous permettent pas encore de déterminer précisément les indicateurs suivants :

- utilisation totale des terres ;
- surface totale imperméabilisée ;
- surface totale respectueuse de la nature sur le site ;
- surface totale respectueuse de la nature hors site.

Un travail de fond et de collaboration interservices (Direction Étude et Réalisation, Service Foncier, Direction Infrastructures Économiques et Facility Management et Service QSE) a débuté en 2020 pour satisfaire parfaitement à ces 4 exigences.

Ce travail est colossal car il demande de passer en revue chaque plan de stations (31) et d'y ajouter un zonage spécifique et le plus précis possible :

- de la surface *in situ* délimitée par des clôtures ;
- de la surface *ex situ* (déterminée par la différence entre la superficie cadastrale totale et la superficie *in situ*) ;
- et de la surface imperméable comprenant les aires bétonnées et les voiries (à l'exclusion des nouvelles voiries perméables que nous avons inclus ou que nous essayons d'inclure le plus possible dans la conception des stations récentes et futures).

A ce jour, nous pouvons donner :

- la surface cadastrale totale de nos stations ;
- la surface totale laissée à la nature (zones enherbées en fauchage tardif et zones arborées) ;
- la différence de ces deux dernières surfaces ;
- la surface totale des terres utilisées et à la fois imperméabilisées.

Les stations d'épuration de Feluy Nié Pré et d'Hennuyères sont équipées d'une voirie perméable dans les installations en service.

Le tableau suivant reprend ces données.

### Surfaces utilisées, imperméabilisées, laissées à la nature

Station d'épuration	Surfaces		
	Parcellaires (m <sup>2</sup> )	Enherbées (m <sup>2</sup> )	Utilisées et imperméabilisées (m <sup>2</sup> )
Anderlues	21.743	6.579	15.164
Baudour	3.293	535	2.758
Boussoit	17.723	6.961	10.762
Braine-le-Comte	10.531	4.072	6.459
Casteau	5.607	3.222	2.385
Chapelle-lez-Herlaimont	15.160	7.216	7.944
Dour-Elouges	20.338	4.737	15.601
Ecaussinnes	8.617	5.864	2.753
Erbisoeul	2.474	929	1.545
Feluy	11.336		11.336
Frameries	9.986	5.804	4.182
Godarville	6.272	1.417,67	4.854,33
Havré	50.051	2.258	47.793
Hennuyères	9.367	1.289	8.078
Hensies	28.126	12.561	15.565
Herchies	2.474	1.141	1.333
Jurbise	1.825	398	1.427
Le Roeulx	2.972	849	2.123
Mignault	704	358	346
Morlanwelz <sup>7</sup>	27.885	20.164	7.721
Obourg	12.100	7.754	4.346
Quiévrain	6.222	1.729	4.493
Saint-Vaast	12.692	7.102	5.590
Seneffe	72.373	58.916	13.457
Sirault	9.916		1.623
Soignies Biamont	11.275	3.409	7.866
Spiennes (*)	13.706	1.955	11.751
Thulin	6.148	2.772	3.376
Trivières (*)	42.548	23.968	18.580
Wasmuël	154.245	43.762	110.483
Wihéries (*)	563	384	179
<b>Total</b>	<b>596.305</b>	<b>235.263,67</b>	<b>352.748,33</b>

Outre la préoccupation de laisser des superficies enherbées, diverses actions nous permettent de favoriser la biodiversité.

En voici les principales : À la station d'épuration de Wasmuël, l'objectif intitulé « maîtrise des espaces verts » est en cours depuis 2017.

<sup>7</sup> Les lignes en surligné mauve représentent les stations en dehors du scope EMAS mais conservant la norme ISO 14.001.



**1<sup>ère</sup> ÉTAPE :** L'abandon des pesticides qui est finalisé depuis 2015. t finalisé depuis 2015.

**2<sup>ème</sup> ÉTAPE :** En cours depuis 2017 : vaste programme de revégétalisation des abords de la station d'épuration de Wasmuël.

Il s'agit de convertir d'anciennes surfaces initialement recouvertes de gravier en zone colonisée par de multiples végétaux indigènes offrant le refuge aux populations d'insectes.

Ce projet comprend 4 phases :

- **Phase 1 :** terminée en 2017. Aux abords du nouveau bâtiment administratif et du réfectoire, les zones empierrées du parking et les parterres enherbés ont été supprimées. En effet, lors des tontes, le risque de blesser des piétons ou d'endommager les véhicules parkés par impact de cailloux était important. L'herbe a été remplacée par des plantations dites «horticoles» : Haies de Fagus, Carpinus, Hilex, parterres de rosiers de Perovskia Hypéricum et d'Hydrangea. En outre, le parking a été recouvert de dalles perméables à l'eau. Ces modifications avaient pour objectif de créer un paysage fleuri et mellifère autour des bâtiments.
- **Phase 2 :** terminée en 2019 : Les grandes zones empierrées d'une surface de 10.200 m<sup>2</sup> et jouxtant les bassins d'aération ont été remplacées par une zone verte de grande biodiversité. Vu l'état initial du sol, préalablement aux semis et plantations, des travaux de terrassement importants ont été nécessaires pour retirer les empièvements. Ensuite, un apport de terre végétale a été effectué. La première couverture végétale constituée de prés fleuris a été complétée par des arbres et des haies de Carpinus. Cette combinaison vise à donner à l'ensemble une perspective harmonieuse. Les plantations appelées à se développer fortement ont été placées suffisamment en retrait des routes pour ne pas perturber le passage des véhicules.

**Seules les 2 premières phases ont été concrétisées à ce jour.**

- **Phase 3 :** Cet aménagement concerne les nouvelles serres et l'entrée du bâtiment administratif ; l'objectif étant de créer une uniformisation. Des plantations ont été réalisées (le long des serres et partie nord du centre administratif) et depuis tout a été mis à l'arrêt suite aux travaux qui ont lieu à Wasmuël. Ensuite une prairie verger constituée de pommiers et délimitée par une haie vive (Carpinus et Eglantiers) sera implantée. Elle renforcera l'aspect champêtre de la station d'épuration et son entretien se limitera à un fauchage biannuel. Le vieux parking sera agrémenté de plantes succulentes. **Phase postposée à une date ultérieure ; quand les travaux seront finalisés.**
- **Phase 4 :**  
Ces travaux concernent l'ensemble de la station d'épuration. Il est prévu de créer une zone semi-forestière constituée d'un mélange d'essences indigènes. Une synchronisation avec d'autres travaux réalisés par la Direction Etudes et Réalisations est nécessaire. **Phase postposée à une date ultérieure car des travaux auront lieu à différents endroits.**

**3<sup>ème</sup> ÉTAPE :** Une discussion sur la **mise en place de gestion des espaces verts par éco-pâturage a été initiée** mais ça ne serait intéressant qu'avec des « grandes » surfaces et cela pourrait limiter la pénibilité d'accès de certaines parties de site aux ouvriers mais les animaux préfèrent eux aussi les terrains plats.

Une autre idée avancée serait (plutôt du côté de Sirault) de mettre les terrains à disposition d'un riverain demandeur pour qu'il y laisse paître ses bêtes mais :

- il faut clôturer pour éviter que les animaux n'accèdent à des installations non autorisées (cela peut être une charge pour l'occupant) ;



- il faut analyser et conventionner la question de responsabilités ;
- réflexion à avoir sur la question de l'écotoxicité : ce qui passe par la station d'épuration peut se retrouver dans la chaîne alimentaire animale et en cascade dans celle humaine. Cette diffusion de l'écotoxicité à l'homme n'est pas démontrée mais le contraire non plus.

**Le placement de ruches** a fait l'objet de discussions mais n'a pas abouti pour les raisons suivantes :

- risque de piqûres d'insectes pour les agents en charge de l'entretien des espaces verts ;
- qualité sanitaire du miel récolté vu que les abeilles seront exposées aux embruns provenant des ouvrages d'épuration.

Au niveau de la Direction Études et Réalisations, **l'engagement d'un gestionnaire de projet, cartographie et reproduction** a eu lieu en 2018 et permet l'amélioration des échanges avec la DNF (\*) lors de la rédaction des demandes de permis d'environnement de façon à effectuer un choix judicieux des essences plantées.

### Les diverses initiatives en matière de biodiversité

Année	Problème mis en évidence ou amélioration proposée	État d'avancement
2019	Station d'épuration de Baudour : présence de renouées du Japon juste en limite de propriété mais risquant d'envahir les accès au biologique	Contenir le problème
2019	Station d'épuration de Boussoit : présence de renouées du Japon	Vu la persistance du problème, prise de contacts pour établir un recueil de renseignements sur la meilleure méthode d'éradication
2019	Station d'épuration de Seneffe-Soudromont et de Feluy Nié Pré : projet de mise en place de gestion des espaces verts par éco-pâturage	Etude de faisabilité en cours
2019	Plan de revégétalisation de la station d'épuration de Wasmuël	Phase 2 terminée
2019	Amélioration en cours des échanges avec la DNF (*) pour un choix judicieux des essences plantées	Engagement de paysagiste
2020	Placement envisagé de ruches dans plusieurs stations d'épuration	Etude de faisabilité en cours : non abouti car milieu bactériologique
2021	Pas d'avancées notables	Pas d'avancées notables
2022	Pas d'avancées notables	Pas d'avancées notables
2023	Installation d'hôtels à insectes dans plusieurs stations d'épuration	Action finalisée en février 2023
2024	Perches de Saules Têtards prises par le Parc Naturel des Hauts-Pays à la station d'Hensies dans le cadre d'un projet de replantation massive de saules têtards dans la région du Hainaut. L'objectif est de replanter 5.000 nouveaux saules et de restaurer 500 vieux saules	Action finalisée début 2024
2024	"1/ Installation d'un bac à compost à la station d'épuration de Wasmuël. Un autre bac sera installé à Seneffe dès la fin des travaux. 2/ En 2024, prises de jeunes perches de saules têtards dans notre station de lagunage d'Hensies par les 3 Parcs naturels du Hainaut dans le cadre d'un projet de replantation massive de saules têtards dans la région du Hainaut ; l'objectif étant de replanter 5.000 nouveaux saules et de restaurer 500 vieux saules têtards"	Bac à compost Wasmuël et saules têtards finalisé en 2024. Bac à compost Seneffe sera finalisé en 2025



### 3.11. Les émissions atmosphériques (CO<sub>2</sub>)

Pour le calcul de l'ensemble des émissions atmosphériques provenant de la consommation d'énergie lié à l'activité d'assainissement des eaux, la méthode de calcul est celle utilisée pour le calcul des

KPI présentés à l'objectif 7. Les facteurs d'émissions pour les vecteurs énergies électriques et combustible fossile pour le chauffage sont ceux utilisés par la méthode ADEME.

		Facteur de conversion en CO <sub>2</sub>
<b>Electricité</b>		0,220 kg CO <sub>2</sub> eq/kWh
<b>Gaz naturel</b>		0,244 kg CO <sub>2</sub> eq/kWh PCI
<b>Gasoil</b>		3,191 kg CO <sub>2</sub> eq/l
<b>Carburants des véhicules</b>	<b>Diesel</b>	2,768 kg CO <sub>2</sub> eq/l
	<b>Essence</b>	2,310 kg CO <sub>2</sub> eq/l
	<b>CNG</b>	2,175 kg CO <sub>2</sub> eq/l

L'indicateur émission est la somme en Tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> des émissions produites annuellement par les combustibles fossiles (gasoil et gaz naturel pour le chauffage, le carburant pour les véhicules) et des émissions provenant de la consommation électrique. L'indicateur est exprimé en TéquCO<sub>2</sub>/an.

Cette valeur sert aux calculs des nouveaux indicateurs de suivi présents dans le nouveau Contrat de Services Unique (un indicateur similaire est également calculé pour notre activité de démergement, hors scope EMAS).

A souligner que seules les stations d'épuration de Wasmuël et de Seneffe-Soudromont utilisent des combustibles fossiles principalement à des fins de chauffage.

#### Les émissions provenant du chauffage des bâtiments de la station d'épuration de Wasmuël et de Seneffe-Soudromont :

**Wasmuël** : Le fuel est l'unique combustible utilisé. Divers projets tendent à en diminuer la consommation comme la rénovation du laboratoire (hottes et chauffage) prévue en 2024-2025. Ce projet permettra d'économiser 25 MWh par an.

Une partie des bâtiments occupés, comme le magasin, est chauffée par géothermie

**Seneffe** : Le gaz naturel est le seul combustible utilisé pour chauffer le bâtiment.

Lieu	Combustible	Volume	Téqu CO <sub>2</sub>
Chauffage Wasmuël	Fuel léger	24.000 L	77
Chauffage Seneffe	Gaz naturel	284.365 kWh	69
<b>Total</b>			<b>146</b>

### Les émissions provenant du charroi des véhicules de service :

Les dépenses en carburant des véhicules sont globalisées tous services confondus et donc les valeurs d'émission obtenues prennent en compte la flotte totale de

véhicules y compris les services hors scope EMAS (soit la production/distribution d'eau et la géothermie).

Carburant	Volume 2024	Facteur d'émission	Téq CO <sub>2</sub>
Diesel	54.621 litres	2,636 kgCO <sub>2</sub> /L	151
Essence	3.223 litres	2,31 kgCO <sub>2</sub> /L	7
CNG	12.172 kg	2,175 kgCO <sub>2</sub> /kg	26
<b>Total</b>			<b>185</b>

### Les émissions provenant de la consommation électrique :

Consommation électrique totale pour l'assainissement (kWh)	Téq CO <sub>2</sub>
20.223.511	4.449

On constate que la majorité des émissions de CO<sub>2</sub> provenant des consommations énergétiques découle de la consommation électrique.

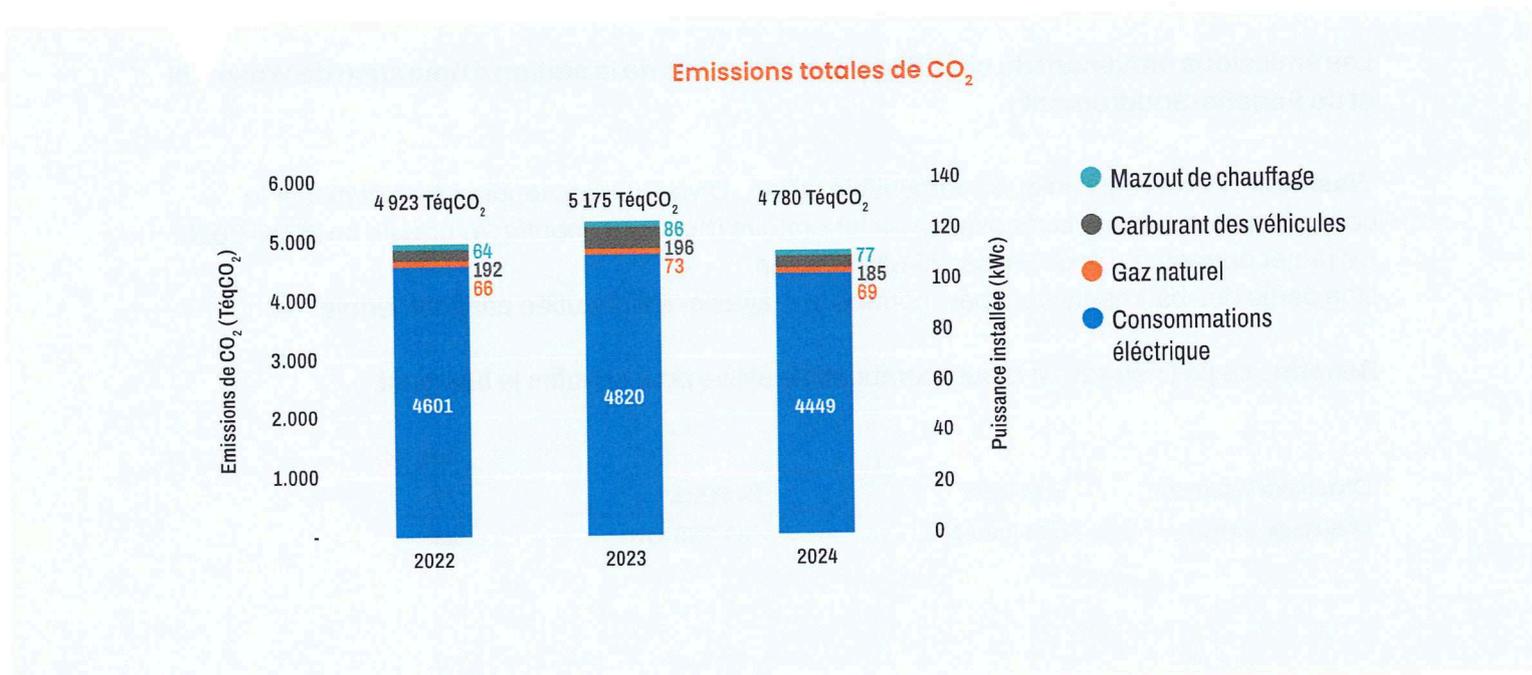
### TOTAL DES EMISSIONS CO<sub>2</sub>

En additionnant les émissions dues au chauffage, carburant et électricité, on obtient :

Total émission assainissement 2023	11.323	Téq CO <sub>2</sub>
------------------------------------	--------	---------------------

Par la même méthode de calcul, l'indicateur pour 2022 était :

Total émission assainissement 2022	10.795	Téq CO <sub>2</sub>
------------------------------------	--------	---------------------





## Actions pour réduire les émissions CO<sub>2</sub> 2024

En 2024, des actions ont été entreprises pour réduire la consommation énergétique et donc les émissions CO<sub>2</sub> :

Actions	Économie estimée kWh	Économie TéqCO <sub>2</sub>
Installation de régulateur sur l'aération de la station d'épuration de Boussoit	80.000 kWh	40 TéqCO <sub>2</sub>
Installation de régulateur sur l'aération des stations d'épuration de Saint-Vaast, Chapelle-lez-Herlaimont et Ecaussinnes	180.000 kWh	90 TéqCO <sub>2</sub>
Installation de panneaux photovoltaïques en toiture *	90.000 kWh	15 TéqCO <sub>2</sub>
<b>Total</b>	<b>350.000 kWh</b>	<b>145 TéqCO<sub>2</sub></b>

\*Sur les sites de la station de pompage Moulin et des stations d'épuration de Baudour, Godarville, Spiennes, Quiévrain et Erbisoeul.

## Prévisions 2025

Pour 2025, d'autres actions sont prévues :

Actions	Économie prévue kWh	Économie TéqCO <sub>2</sub>
Installation panneaux photovoltaïques sur toitures **	106.000 kWh	17 TéqCO <sub>2</sub>
Installation panneaux photovoltaïques sur toitures et au sol ***	2.357.000 kWh	389 TéqCO <sub>2</sub>
Remplacement des anciens chauffages électriques par des pompes à chaleur dans 5 stations de pompage	80.000 kWh	18 TéqCO <sub>2</sub>
Rénovation des hottes du laboratoire	90.000 kWh	20 TéqCO <sub>2</sub>
Installation de régulateurs d'aération dans les stations d'épuration d'Anderlues, Soignies et Dour	135.000 kWh	30 TéqCO <sub>2</sub>
Installation de régulateurs d'aération dans la station d'épuration de Boussoit	55.000 kWh	12 TéqCO <sub>2</sub>
<b>Total</b>	<b>2.823.000 kWh</b>	<b>486 TéqCO<sub>2</sub></b>

\*\*Sur les sites de la station d'épuration d'Ecaussinnes et des stations de pompage Thiriau-du-Luc, Scailmont et Rivages.

\*\*\* Sur les sites des stations d'épuration Frameries, Chapelle-lez-Herlaimont, Braine-le-Comte, Dour-Elouges, Boussoit, Trivières et Soignies.

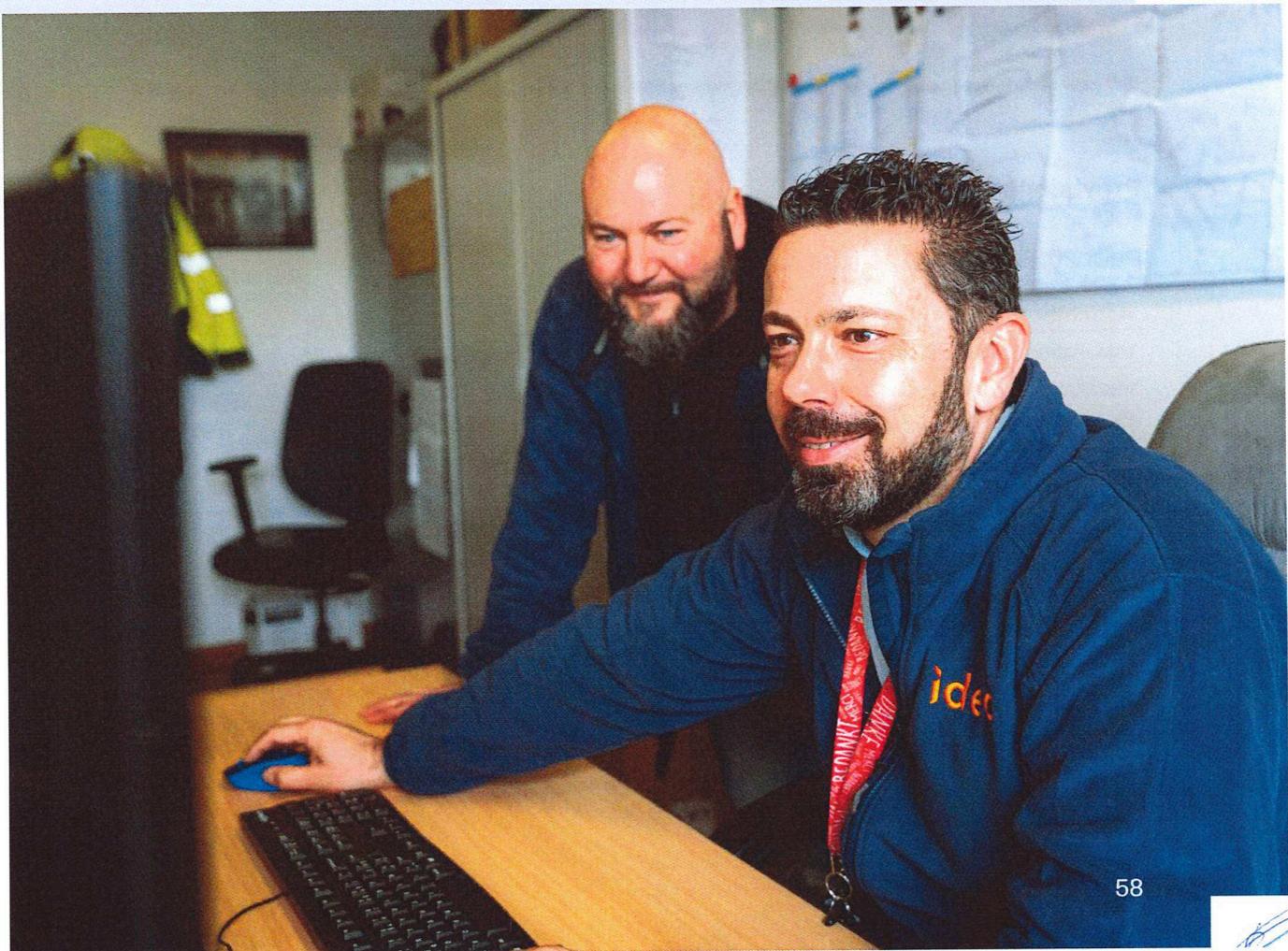
Ces économies représenteraient une diminution de 10% des émissions CO<sub>2</sub> par rapport au total de 2024.





# Chapitre 4

## Communication



## Communication

Face aux enjeux environnementaux, le développement durable et plus spécifiquement les ODD font partie intégrante du management de l'Intercommunale IDEA, tous départements confondus. De nombreuses actions de communication sont régulièrement mises en œuvre afin de sensibiliser le grand public ainsi que l'ensemble des collègues aux enjeux majeurs en matière de gestion durable de l'eau.

## Communication interne

À travers les différents canaux internes, tels que l'intranet MyIDEA et les écrans disposés sur les différents sites d'activités, des communications sont partagées avec les collègues en lien avec la parution de la déclaration environnementale, les projets de rénovation des stations d'épuration existantes dont Wasmuël et Seneffe ou bien encore les projets de développement de nouvelles stations, destinées à compléter le réseau actuel, la sensibilisation au tri des déchets, les mesures de sécurité sur le terrain, l'organisation de formation, etc.

L'ensemble des fiches environnementales est aujourd'hui centralisé via un outil pratique et facile d'accès pour chaque collègue, grâce à la plateforme GOOD IDEA, comportant un onglet EMAS spécifique.

## Communication externe

En matière de sensibilisation sur la thématique de la gestion durable de l'eau, diverses actions de communication destinées au grand public ont été mises en œuvre en 2024 :

- la participation aux journées wallonnes de l'eau, à travers l'organisation de visites guidées des stations d'épuration de Feluy et Havré réservées à la fois au grand public et aux écoliers ;
- la promotion et la diffusion d'un dossier pédagogique intitulé « Bon voyage l'eau » destiné aux enfants de l'enseignement primaire ainsi que le dossier pédagogique « Au fil de l'eau » destiné aux enfants de l'enseignement maternel ;
- la conception et la diffusion d'un calendrier scolaire (format poster) auprès des écoles primaires, comportant divers trucs et astuces pour consommer l'eau de manière durable.

**JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU**

IDEA vous donne rendez-vous, en collaboration avec la SPGE et le Contrat Rivière Haine, pour visiter les stations d'épuration d'Hensies et du Roeulx.

L'occasion de (re)découvrir le fonctionnement d'une station d'épuration et de plonger dans l'univers du traitement des eaux usées.

**Dimanche 23 mars au Roeulx**  
(Rue du Château Saint-Pierre)

**Dimanche 30 mars à Hensies**  
(Rue des Ebearts)

🕒 **Départ des visites à 9h30, 10h30, 11h30 pour Hensies**  
**Départ des visites à 9h, 10h, 11h pour Le Roeulx**

👤 **Activités gratuites accessibles à tous sans réservation préalable**

📞 **065/37.57.46 - info@idea.be**

Les journées wallonnes de l'eau du 14 mars au 30 mars 2025

idea SPGE Contrat Rivière Haine

# Chapitre 5

## Validation des données

Organisme de certification et de vérification : VINCOTTE SA

Numéro d'enregistrement: B - RW - S00 00 00 14

Date d'enregistrement : 15 janvier 2004

Numéro d'agrément du vérificateur : 017 EMAS

Code NACE pour l'activité d'assainissement : 37

Prochaine révision de la Déclaration Environnementale :  
publication en septembre 2026

Prochaine Déclaration Environnementale complète :  
publication en septembre 2028



# Déclaration de Validation

## Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

**VINÇOTTE sa**

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **61416139**, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si les sites figurant dans la déclaration environnementale 2025, résultats 2024 de l'organisation

**IDEA** portant le numéro d'agrément **BE- RW-000014**

sis à

**Rue de Nimy 53**  
**7000 MONS**  
**Belgique**

et utilisé pour:

**Exploitation des stations d'épuration de Wasmuël, Seneffe-Soudromont, Baudour Canal, St-Vaast, Chapelle-lez-Herlaimont, Hensies, Thulin, Jurbise, Herchies, Hennuyères, Boussoit, Anderlues, Mignault, Braine-le-Comte, Soignies, Dour-Elouges, Quiévrain, Ecaussines, Erbisoeul, Obourg, Le Roeulx, Havré, Godarville, Feluy, Sirault et Casteau.**

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026.

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2025, résultats 2024 des site donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités des sites exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: **03 EA 012h**

Date de délivrance: **18 août 2025**



Pour le vérificateur environnemental:

Daniëlla Segers  
Président de la Commission de Certification



## Nom et adresse des personnes de contact

---

### **IDEA – Siège Social**

Rue de Nimy, 53  
7000 MONS  
Tél. : 065/37.57.11

### **Siège d'exploitation de Wasmuël (Région de Mons-Borinage)**

Rue Chasse des Prés  
7390 WASMUËL  
Tél. : 065/76.74.11

### **Siège d'exploitation de Seneffe (Région du Centre)**

Rue de Soudromont  
7180 SENEFFE  
Tél. : 064/51.09.12

### **Pascal Capiou**

*Responsable du Pôle Environnement*

Tél. : 065/37.58.05

### **Carine Delfanne**

*Secrétaire Générale (incluant le QSE)*

Tél. : 065/37.57.68

### **Dany Bruyère**

*Chef de service QSE*

Tél. : 065/37.58.34

### **Valérie Chanoine**

*Bachelière Responsable service QSE*

Tél. : 0471/22.07.84

### **Emilie Zimbili**

*Chef de service Communication IDEA*

Tél. : 065/37.57.25

### **DPC (\*) (Mons)**

Tél. : 065/32.04.40 (numéro externe à IDEA)

*Département de la Police et des Contrôles - Direction de Mons*

## Glossaire

Abréviation	Définition
<b>C</b>	Conforme
<b>DEEE</b>	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
<b>DNF</b>	Abréviation de « Division Nature et Forêts ». Il s'agit d'une entité rattachée au SPW et qui assure le suivi des politiques et réglementations en matière de forêts, de conservation de la nature, des parcs naturels, de la chasse et de la pêche
<b>EH</b>	Équivalent Habitant
<b>MES</b>	Matière en suspension dans les eaux à traiter
<b>N (azote total)</b>	Il s'agit du total de l'azote obtenu par la méthode de Kjeldahl (azote organique + $\text{NH}_3$ ) de l'azote contenu dans les nitrates ( $\text{NO}_3$ ) et de l'azote contenu dans les nitrites ( $\text{NO}_2$ )
<b>NC</b>	Non-conformité environnementale. Non-respect d'une imposition réglementaire, d'un objectif environnemental ou d'une exigence spécifiée par le SME
<b>OAA</b>	Organisme d'Assainissement Agréé. Association de communes agréée conformément à l'article 17 du décret du 7 octobre 1985 relatif à la protection des eaux de surface contre la pollution
<b>P (phosphore total)</b>	Il s'agit du total des formes de phosphates : orthophosphates, polyphosphates et composés phosphorés organiques
<b>SPGE</b>	Société Publique de Gestion de l'Eau



E.R. : Caroline Décamps - Directrice Générale - Rue de Nimy, 53 - 7000 Mons

# idea

Rue de Nimy, 53  
B - 7000 Mons

Tél. : +32 (0) 65 37 57 11  
info@idea.be

[www.idea.be](http://www.idea.be)

